

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-412 RELATIF
À LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DE
L'HÔTEL DE VILLE ET UN EMPRUNT À LONG TERME
POUR EN ASSUMER LES COÛTS AFIN D'AUGMENTER
LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT
ADDITIONNEL DE 1 346 400 \$**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts le 1^{er} juin 2021 par la résolution numéro 203/01-06-2021, lequel est entrée en vigueur le 29 septembre 2021, après avoir reçu les approbations requises par la loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a décrété, par le biais du Règlement numéro 2021-412, une dépense de 4 205 716 \$ et un emprunt de 4 205 716 \$ pour la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le coût pour la réalisation des travaux indiqués à l'Annexe B du Règlement numéro 2021-412 est de 3 058 851 \$, avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2022-05 concernant le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la soumission comportant le prix le plus bas pour la réalisation des travaux prévoit un coût de 4 029 804,62 \$, avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les conditions actuelles du marché rendent certaine une augmentation significative des frais incidents indiqués à l'Annexe B du Règlement numéro 2021-412;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 2021-412 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions et ceux présagés pour les autres postes de dépenses;

CONSIDÉRANT le nouvel estimé des coûts est d'un montant total de 5 552 116 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a confirmé, par lettre le 13 juillet 2020, que la Ville de Rivière-Rouge a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière par le Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM pour le réaménagement et agrandissement de l'hôtel de ville (dossier 2023251)) conditionnellement à certaines conditions;

CONSIDÉRANT que le MAMH a lancé le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), lequel vise l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base afin de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou à leur absence;

CONSIDÉRANT que cette présélection pour le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville dans le cadre du programme RÉCIM, a été transféré dans le nouveau programme PRACIM et que la présélection dudit projet est maintenue dans ce nouveau programme;

CONSIDÉRANT que la Ville envisage la mise en vente de l'édifice municipal Félix-Gabriel-Marchand, situé au 259, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge, et d'utiliser le produit de la vente afin de réduire l'emprunt souscrit en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-412 RELATIF
À LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DE
L'HÔTEL DE VILLE ET UN EMPRUNT À LONG TERME
POUR EN ASSUMER LES COÛTS AFIN D'AUGMENTER
LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT
ADDITIONNEL DE 1 346 400 \$**

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule ainsi que les différentes annexes auxquels il est fait référence dans le présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est identifié par le numéro 2022-449 et s'intitule « Règlement numéro 2022-449 modifiant le règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et à l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 346 400 \$ ».

ARTICLE 3 : DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

L'article 3 du Règlement numéro 2021-412 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à procéder à la rénovation et à l'agrandissement de l'hôtel de ville selon les plans pour soumission préparés par GBA inc., Grume bureau d'architectes, portant le numéro 19-192, émis le 8 août 2022, incluant les frais incidents, les imprévus pour les travaux, les taxes nettes, les frais d'intérêts et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée amendée préparée par Martine Vézina, directrice des Finances, et Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, en date du 30 septembre 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ». »

ARTICLE 4 : EMPRUNT

L'article 4 du Règlement numéro 2021-412 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 552 116 \$ pour les fins du présent règlement.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 552 116 \$ sur une période de 25 ans. »

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

**Adopté lors de la séance extraordinaire du 20 octobre 2022 par la résolution
numéro 286/20-10-2022**

Avis de motion, le 5 octobre 2022

Dépôt du projet de règlement, le 5 octobre 2022

Adoption du règlement, le 20 octobre 2022

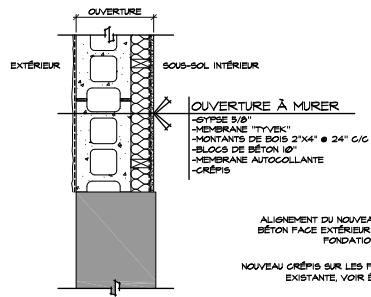
Avis public de la période d'enregistrement, publié le 26 octobre 2022

Tenue du registre le 3 novembre 2022

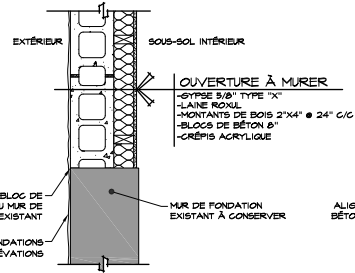
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le _____

Entrée en vigueur, le _____

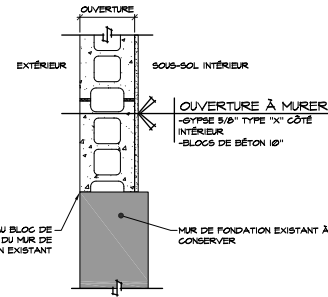
ANNEXE A



1/2 DÉTAIL PORTE À MURER
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

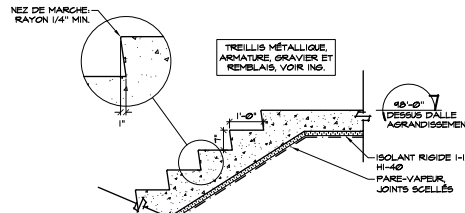


2/2 FENÊTRE EXISTANTE À MURER
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

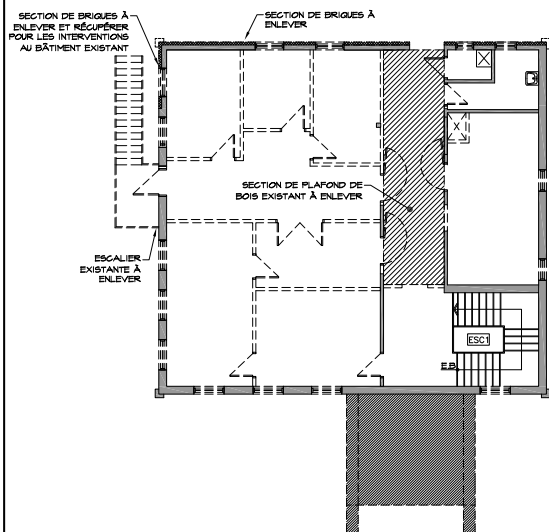


3/2 DÉTAIL PORTE ET FENÊTRE À MURER
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

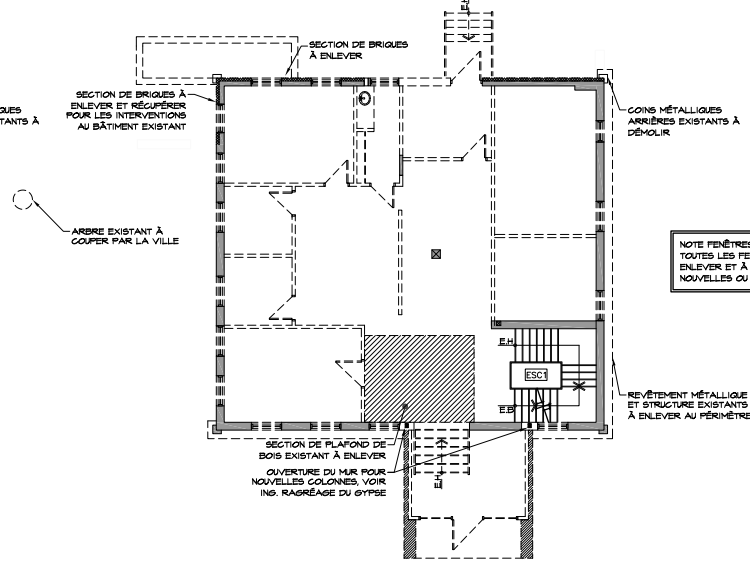
LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DANS LA PARTIE EXISTANTE DEVRONS DÉBUTER UNIQUEMENT LORSQUE L'AGRANDISSEMENT SERA UTILISABLE PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE. PRÉVOIR DES CLOISONS TEMPORAIRES ENTRE LES DEUX BÂTIMENTS POUR LA DURÉE DES TRAVAUX. TYRIQUE À TOUTS LES ÉTAGES.



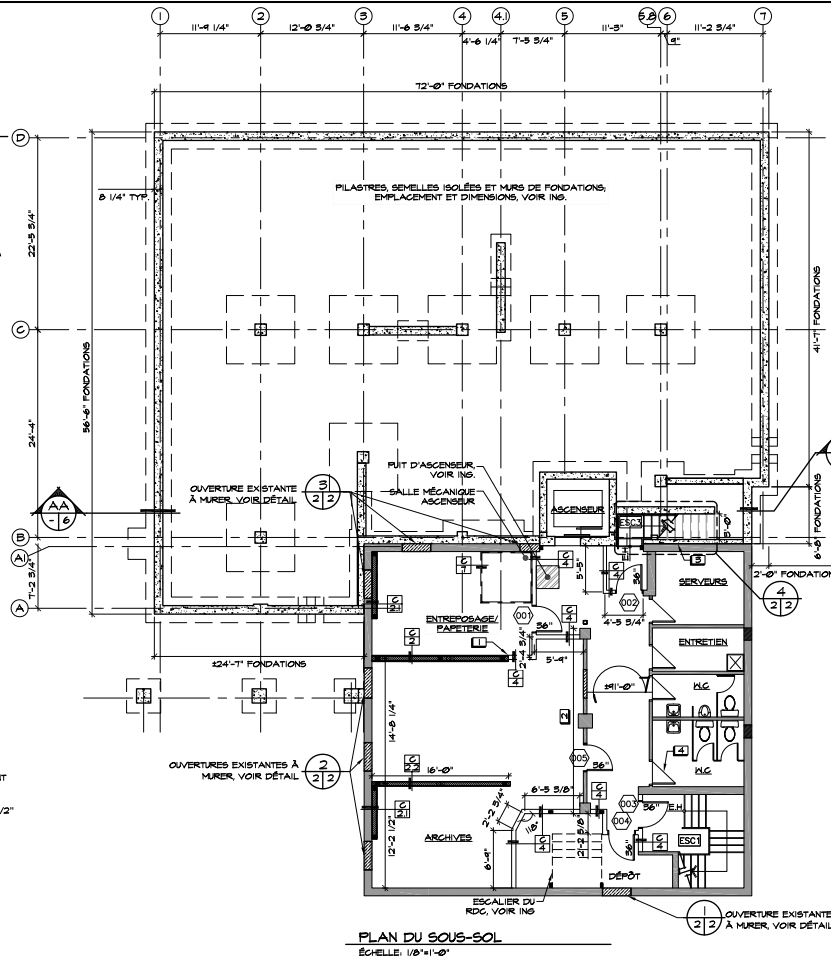
4/2 DÉTAIL ESC 3
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



PLAN DE L'ÉTAGE EXISTANTE/DÉMOLITION
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE EXISTANT/DÉMOLITION
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"



PLAN DU SOUS-SOL
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"

- LÉGENDE:**
- (XX) NO DE PORTE
 - CLOISON ET/OU MUR EXISTANT À CONSERVER
 - - - CLOISON ET/OU MUR EXISTANT À DÉMOLIR
 - NOUVELLE CLOISON
 - - - NOUVELLE CLOISON PROJETÉE
 - /// OUVERTURE DANS UNE CLOISON ET/OU UN MUR EXISTANT À COTISER AVEC DES MATÉRIEAUX SIMILAIRES À L'EXISTANT (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
 - MUR DE REPEND, VOIR ING.
 - MUR DE BLOCS DE BÉTON, VOIR ING.
 - - - FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR
 - **PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGES ADEQUATS POUR ÉVAPORATEUR, HUMIDIFICATEUR ET PANEAUX DE CONTRÔLE, EMPLACEMENT VOIR ING.**
 - ▲ PORTE EXISTANTE À CONSERVER
 - ▲ PORTE EXISTANTE À DÉMOLIR
 - ▲ NOUVELLE PORTE
 - FENÊTRE EXISTANTE À ENLEVER
 - NOUVELLE FENÊTRE
 - ▲ TRAPPE D'ACCÈS

- NOTES ET LÉGENDE SOUS-SOL**
- 1 ALIGNEMENT DES CLOISONS CÔTÉ ENTREPOSAGE/PAPIETERIE
 - 2 MUR EXISTANT À RECOUVRIR D'UN GYPSE 5/8" TYPE "X" DES 2 CÔTÉS
 - 3 SECTION DE DALLE EXISTANTE À DÉMOLIR ET REMPLACER, VOIR ING.
 - 4 PORTES EXISTANTES À CONSERVER AU SOUS-SOL. À PRENDRE COULEUR À DÉTERMINER
 - 5 ÉQUIPEMENTS EXISTANTS (MOIETTES, LAVABO, PARTITIONS) À ENLEVER ET À RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX

gba
Grupa bureau d'architecture
pierre-luc beauregard, architecte
440 boul. Hébert-Paradis, 200
Montreal (Québec) H3L 1H6
514 383-4188

PROJET
RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT
DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
25 RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIÈRE-ROUGE, QUÉBEC



INGÉNIEUR
DWB
CONSULTANTS
1000 BOULEVARD DE LA SÉCURITÉ
MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1M6

TITRE DU DESSIN
PLAN EXISTANT/DÉMOLITION
PLAN CONSTRUCTION SOUS-SOL

ÉCHELLE
1/8" = 1'-0"

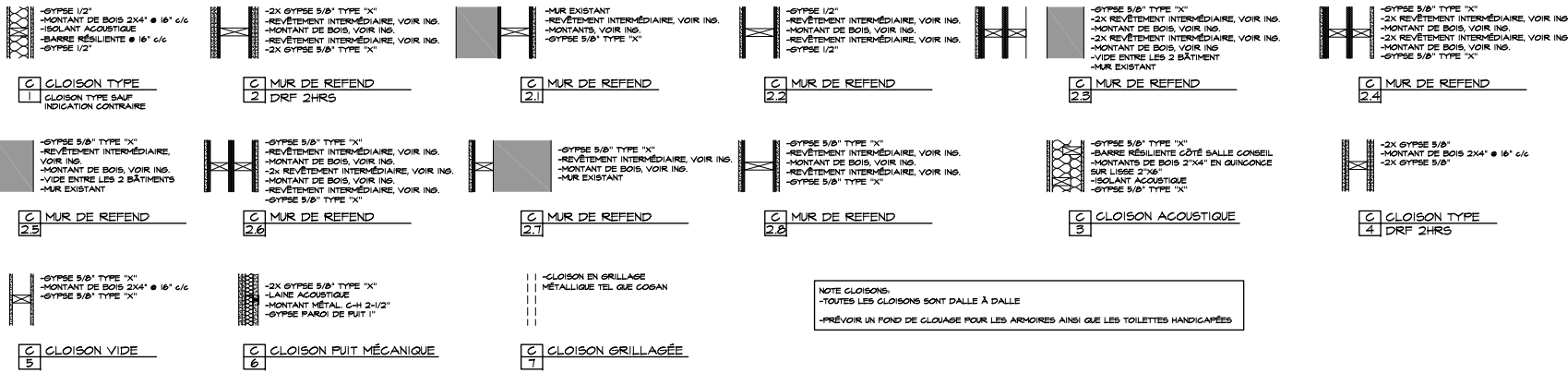
DATE: AVRIL 2019

DESSINÉ PAR: M.N., M.-A.-M.

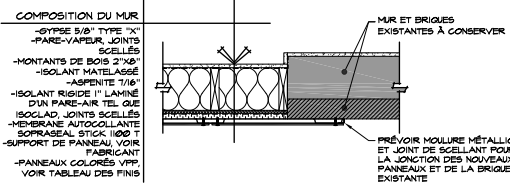
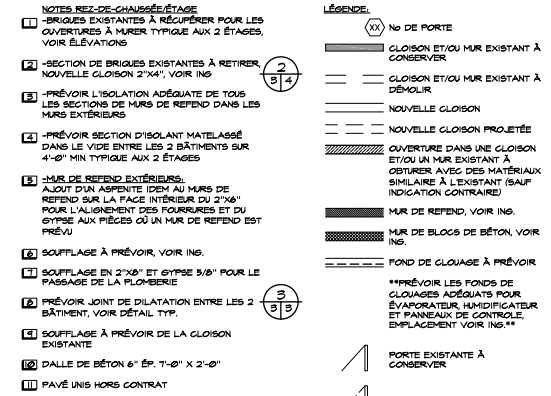
APPROUVÉ PAR: PLB

PROJET No: 19-192
ÉMISSION 21-08-25 POUR COORDINATION
21-09-01 POUR RÉUNION
21-10-20 COORDINATION FINALE
22-08-08 POUR SOUMISSIONS

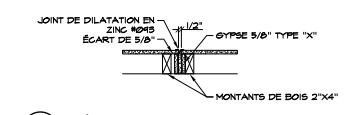
DESSIN No: 2 de 12



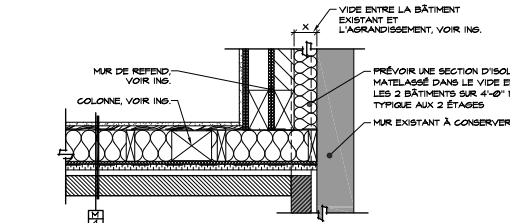
NOTE CLOISONS:
-TOUTES LES CLOISONS SONT DALLE À DALLE
-PRÉVOIR UN FOND DE CLOUAGE POUR LES ARMOIRES AINSI QUE LES TOILETTES HANDICAPÉES



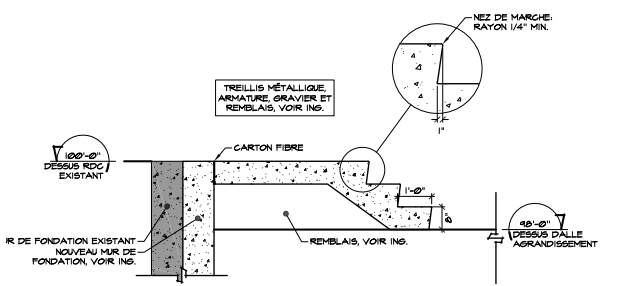
4 JONCTION MUR EXISTANT ET PANNEAU COLORÉS
ÉCHELLE: 1"=1'-0"



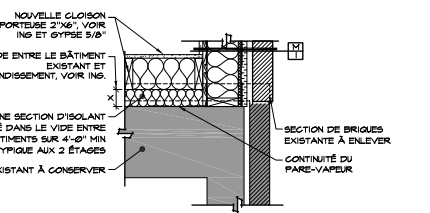
3 DÉTAIL TYPE JOINT DE DILATION
ÉCHELLE: 1"=1'-0"



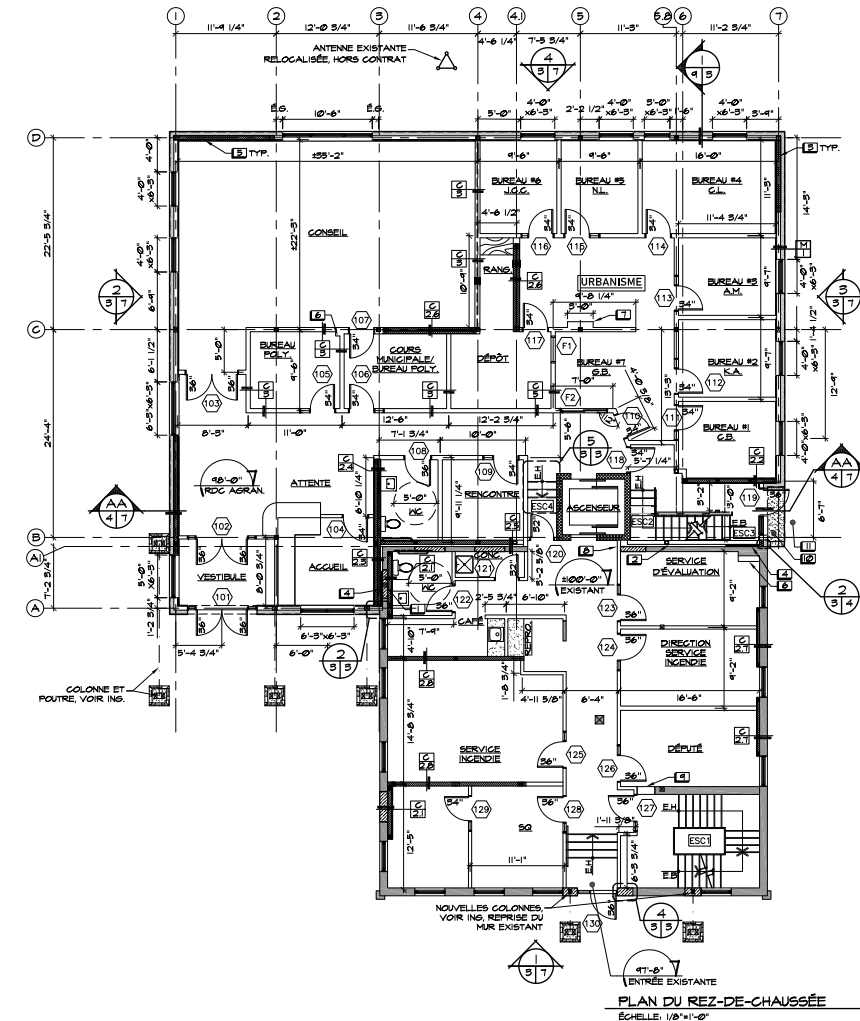
2 PLAN JONCTION EXISTANT-NOUVEAU (BRIGUES)
ÉCHELLE: 1"=1'-0"



5 DÉTAIL ESC 4
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



1 PLAN JONCTION EXISTANT-NOUVEAU (BRIGUES)
ÉCHELLE: 1"=1'-0"



ÉTUDE DE CODE:
S.2.2.66
BÂTIMENT DU GROUPE D DONNANT SUR 5 RUES
AIRE DU BÂTIMENT : 915.55 m²
2 ÉTAGES COMBUSTIBLE
STATIONNEMENT: VOIR ENTENTE MUNICIPALE

gba
Grupa bureau d'architecture
pierre-luc bessemergand, architecte
440 boul. Hélie-Parquet, bur. 206
Mont-Laurier (Québec) J3L 1K1
581-63-4138

PROJET:
RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
25 RUE DE L'ANNONCIATION RIVIÈRE-ROUGE, QUÉBEC

Ordre des architectes
PIERRE-LUC BESSEMERGAND ARCHITECTE
du Québec

INGÉNIEUR **DWB** CONSULTANTS

TITRE DU DESSIN
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

ECHELLE
1/8" = 1'-0"

DATE: AVRIL 2019

DESSINÉ PAR: MN, M-A-M

APPROUVÉ PAR: PLB

PROJET No: 19-192

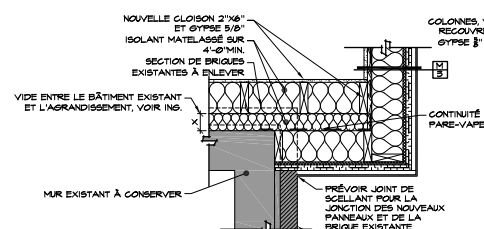
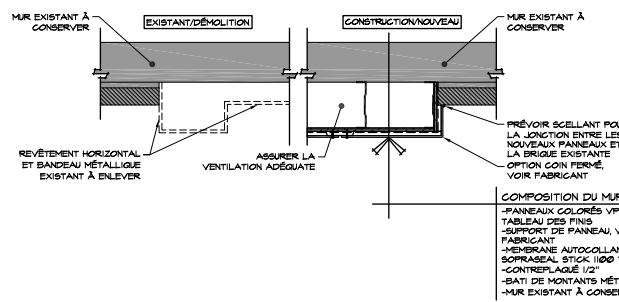
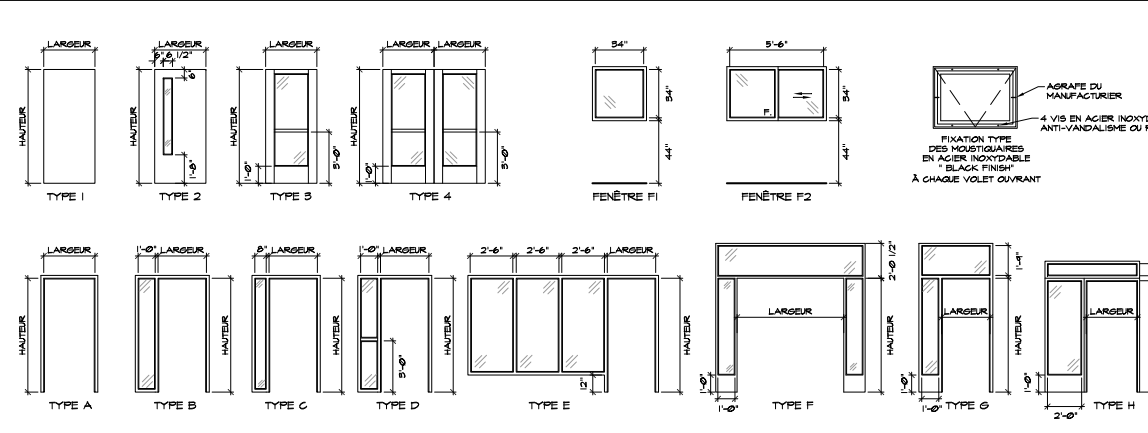
ÉMISSION 21-08-25 POUR COORDINATION
21-09-01 POUR REUNION
21-10-20 COORDINATION FINALE
22-08-08 POUR SOUMISSIONS

Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"

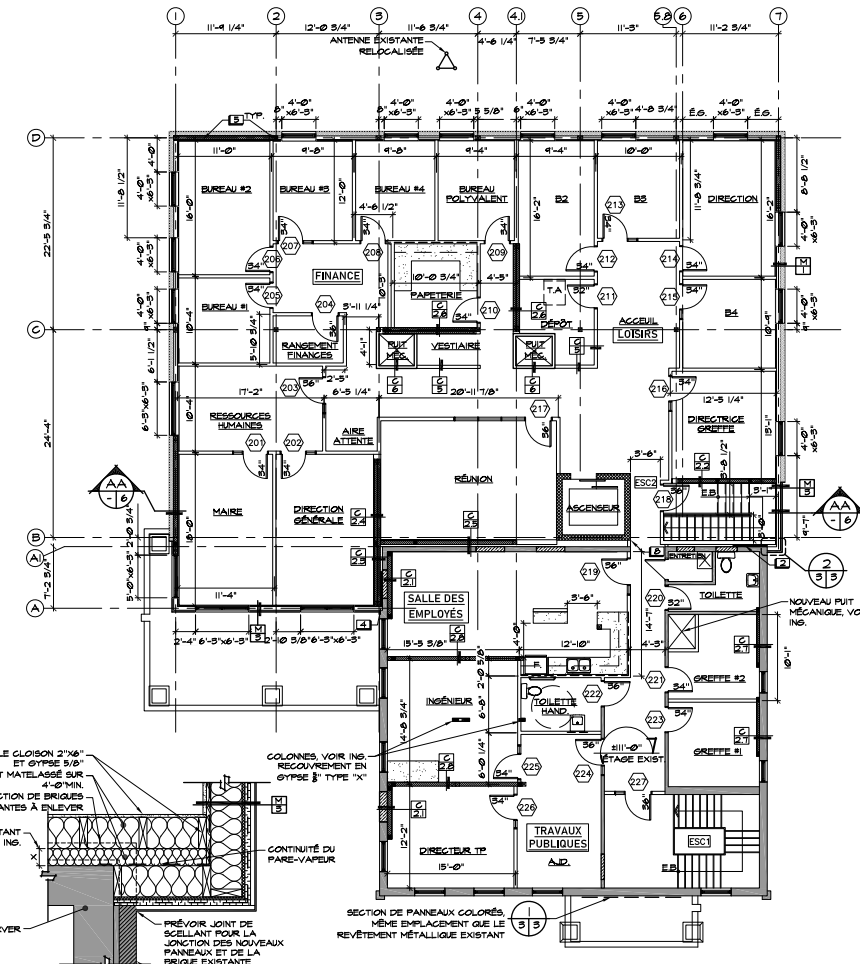
TABLEAU DES PORTES ET FENÊTRES

<p>PORTE 001</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN ACIER, TYPE 1 -CADRE EN ACIER, TYPE A -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -SERRURE FONCTION DÉPÔT <p>PORTE 002, 003</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN ACIER, TYPE 2, VERRE BROCHÉ 6mm -CADRE EN ACIER, TYPE A -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -1 BARRE PANIQUE AVEC BEC DE CANNE <p>PORTE 004, 005</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN ACIER ULC 1/2 HRS, TYPE 1 -CADRE EN ACIER ULC 1/2 HRS, TYPE A -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -SERRURE FONCTION DÉPÔT <p>PORTE 101</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN ALUMINIUM ISOLÉE À 2 VANTEAUX, TYPE 4 -VERRE SCÉLLÉ ÉNERGÉTIQUE TREMPÉ AVEC IMPOSTE -CADRE EN ALUMINIUM AVEC IMPOSTE ET BRIS THERMIQUE, TYPE F -6 CHARNIÈRES ACIER INOXYDABLE AVEC ROULEMENTS À BILLES -1 BARRE PANIQUE MODÈLE SP15 -1 PLAQUE DE PROTECTION E-SUBIA -1 POIGNÉE À TIRER EN U TYPE 6 -2 FERMES PORTES ADAPTÉS SURFACE MODÈLE ROBUSTE -1 GÂCHE ÉLECTRIQUE -1 JEU DE VERROU DISSIMULÉS -1 JEU DE COUPE-FROID ET COUPE-BISE EXTÉRIEUR <p>PORTE 102</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN ALUMINIUM À 2 VANTEAUX, TYPE 4 -VERRE SIMPLE TREMPÉ -CADRE EN ALUMINIUM AVEC IMPOSTE TYPE F -6 CHARNIÈRES EN ACIER INOXYDABLE -2 FERMES PORTES ADAPTÉS SURFACE MODÈLE ROBUSTE -2 POIGNÉES À TIRER ET BARRE À POUSSER, MODÈLE C <p>PORTE 103</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE À DEUX VANTEAUX, TYPE 2, VERRE SIMPLE TREMPÉ -CADRE EN ACIER, TYPE A -6 CHARNIÈRES -1 BARRE PANIQUE AVEC BEC DE CANNE -1 JEU DE COUPE-SON AVEC SEUIL ENCASTRÉ -1 JEU DE VERROUS DISSIMULÉS <p>PORTES 104, 114, 205, 206, 209, 210, 212, 214, 221, 223</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE, TYPE 2 VERRE SIMPLE -CADRE EN ACIER, TYPE A -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -POIGNÉE FONCTION BUREAU -COUPE-SON 	<p>PORTE 105, 106</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE, TYPE 1 -CADRE EN ACIER, TYPE B, VERRE SCÉLLÉ DOUBLE -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -1 JEU DE COUPE SON AVEC SEUIL ENCASTRÉ <p>PORTE 107</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE, TYPE 1 -CADRE EN ACIER, TYPE A -5 CHARNIÈRES -1 POIGNÉE FONCTION BUREAU -1 FERME-PORTE -1 JEU DE COUPE SON AVEC SEUIL ENCASTRÉ <p>PORTES 108, 121, 220, 222</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE, TYPE 1 -CADRE EN ACIER, TYPE A -5 CHARNIÈRES -1 POIGNÉE FONCTION INTIMITÉ -1 FERME-PORTE <p>PORTES 110, 120</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE TYPE 2 -VERRE SIMPLE TREMPÉ -CADRE EN ACIER, TYPE A -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -POIGNÉE FONCTION GLASSE <p>PORTE 116</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE, TYPE 2 -CADRE EN ACIER, TYPE C, VERRE SIMPLE -5 CHARNIÈRES -POIGNÉE FONCTION BUREAU -JEU DE COUPE-SON ET SEUIL ENCASTRÉ -BAS DE PORTE <p>PORTE 117</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN ACIER, TYPE 1, ULC 45 MIN. -CADRE EN ACIER, TYPE B, VERRE SIMPLE -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -POIGNÉE FONCTION BUREAU -1 FERME-PORTE -1 JEU DE PARE-FUMÉ <p>PORTES 118, 218</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE TYPE 2 AVEC VERRE BROCHÉ 6mm -CADRE EN ACIER, TYPE A -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -BARRE PANIQUE AVEC BEC DE CANNE 	<p>PORTES 121, 204, 211</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE, TYPE 1 -CADRE EN ACIER, TYPE A -5 CHARNIÈRES -POIGNÉE FONCTION DÉPÔT <p>PORTE 119</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN ALUMINIUM ISOLÉE À 1 VANTAIL, TYPE 3 -VERRE SCÉLLÉ ÉNERGÉTIQUE TREMPÉ AVEC IMPOSTE -CADRE EN ALUMINIUM AVEC BRIS THERMIQUE, TYPE H -5 CHARNIÈRES ACIER INOXYDABLE AVEC ROULEMENTS À BILLES -1 BARRE PANIQUE MODÈLE SP15 -1 PLAQUE DE PROTECTION E-SUBIA -1 POIGNÉE À TIRER EN U TYPE 6 -2 FERMES PORTES ADAPTÉS SURFACE MODÈLE ROBUSTE -1 GÂCHE ÉLECTRIQUE -1 JEU DE VERROU DISSIMULÉS -1 JEU DE COUPE-FROID ET COUPE-BISE EXTÉRIEUR <p>PORTES 121, 221</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE TYPE 2 AVEC VERRE BROCHÉ 6mm -CADRE EN ACIER, TYPE D -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -BARRE PANIQUE AVEC BEC DE CANNE <p>PORTES 150</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN ALUMINIUM À 1 VANTAIL, TYPE 3 -VERRE SIMPLE TREMPÉ -CADRE EN ALUMINIUM AVEC IMPOSTE TYPE G -6 CHARNIÈRES EN ACIER INOXYDABLE -2 FERMES PORTES ADAPTÉS SURFACE MODÈLE ROBUSTE -3 POIGNÉES À TIRER ET BARRE À POUSSER, MODÈLE C <p>PORTE 217</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE, TYPE 2 -CADRE EN ACIER, TYPE E, VERRE SIMPLE -5 CHARNIÈRES -POIGNÉE FONCTION BUREAU -JEU DE COUPE-SON ET SEUIL ENCASTRÉ <p>PORTE 214</p> <ul style="list-style-type: none"> -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE, TYPE 2, VERRE SIMPLE -CADRE EN ACIER, TYPE B, VERRE SIMPLE -5 CHARNIÈRES -1 FERME-PORTE -POIGNÉE FONCTION BUREAU <p>NOTES</p> <ul style="list-style-type: none"> -SENS D'OUVERTURE, VOIR PLAN -PORTE EN BOIS À ÂME PLEINE FINI MASONITE POUR PEINTURE -PORTE D'ACIER, CALIBRE 16 -CADRE D'ACIER, CALIBRE 16 -FOURNIR 2 COPIES DE LA CLÉ MÂTRESSSE ET 2 CLÉS PAR SERRURE -POIGNÉE BEC-DE-CANNE GRADE 2 -FERME-PORTE TEL. QCN 4040 -BUTOIR PAR PORTE <p>-TOUS LES ÉLÉMENTS DE QUINCAILLERIE DEVRONT ÊTRE MONTÉS EN LISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> -INSTALLER LES SEUILS DE PORTE DANS UN LIT DE MORTIER -PORTE ET CADRE À PEINDRE, COULEUR À DÉTERMINER -CHARNIÈRES, ROULEMENTS À BILLES, MODÈLE SUGGÉRÉ, A.D. -PRÉVOYÉ OU ÉQUIVALENT -SEUIL, 50K DE UNIQUE OU ÉQUIVALENT <p>FENÊTRE F1</p> <ul style="list-style-type: none"> -CADRE EN ALUMINIUM -VERRE BROCHÉ SIMPLE FIXE <p>FENÊTRE F2</p> <ul style="list-style-type: none"> -CADRE EN ALUMINIUM -VERRE BROCHÉ SIMPLE -UN VOLLET FIXE ET UN VOLLET COULISSANT -RAIL GUIDE SUPÉRIEUR -RAIL "E" INFÉRIEUR -POIGNÉE INTÉGRÉE AU CADRE DE LA VITRE COULISSANTE
---	---	--

TYPE DE PORTES ET CADRES



- NOTES REZ-DE-CHAUSSE/ÉTAGE**
- BRIGUES EXISTANTES À RÉCUPÉRER POUR LES OUVERTURES À MURER TYPIQUE AUX 2 ÉTAGES, VOIR ÉLÉVATIONS
 - SECTION DE BRIGUES EXISTANTES À RETIRER, NOUVELLE CLOISON 2"x6", VOIR ING.
 - PRÉVOIR L'ISOLATION ADEQUATE DE TOUTS LES SECTIONS DE MURS DE REFEND DANS LES MURS EXTERIEURS
 - PRÉVOIR SECTION D'ISOLANT MATELASSÉ DANS LE VIDE ENTRE LES 2 BÂTIMENTS SUR 4'-0" MIN TYPIQUE AUX 2 ÉTAGES
 - MUR DE REFEND EXTÉRIEURS, AJOUT D'UN ARBENTE IDEM AU MURS DE REFEND SUR LA FACE INTÉRIEUR DU 2"x6" POUR L'ALIGNEMENT DES FOURNURES ET DU GYPSE AUX PIÈCES OU UN MUR DE REFEND EST PRÉVU
 - SOUFFLAGE À PRÉVOIR, VOIR ING.
 - SOUFFLAGE EN 2"x8" ET GYPSE 5/8" POUR LE PASSAGE DE LA PLOMBERIE
 - PRÉVOIR JOINT DE DILATATION ENTRE LES 2 BÂTIMENT, VOIR DÉTAIL TYP.
 - SOUFFLAGE À PRÉVOIR DE LA CLOISON EXISTANTE
 - DALLE DE BÉTON 6" ÉP. T-0" X 2'-0"
 - PAVÉ UNIS HORS CONTRAT
- LÉGENDE**
- (XX) NO DE PORTE
 - ==== CLOISON ET/OU MUR EXISTANT À CONSERVER
 - ==== CLOISON ET/OU MUR EXISTANT À DÉMOLIR
 - ==== NOUVELLE CLOISON
 - ==== NOUVELLE CLOISON PROJETÉE
 - ==== OUVERTURE DANS UNE CLOISON ET/OU UN MUR EXISTANT À OBSTRUER AVEC DES MATÉRIEAUX SIMILAIRES À L'EXISTANT (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
 - ==== MUR DE REFEND, VOIR ING.
 - ==== MUR DE BLOCS DE BÉTON, VOIR ING.
 - ==== FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR
 - **PRÉVOIR LES FONDOS DE CLOISAGES ADEQUATS POUR ÉVAPORATEUR HUMIDIFICATEUR ET PANNEAUX DE CONTRÔLE, EMPLACEMENT VOIR ING.**
 - ▲ PORTE EXISTANTE À CONSERVER
 - ▲ PORTE EXISTANTE À DÉMOLIR
 - ▲ NOUVELLE PORTE
 - ■ ■ ■ ■ FENÊTRE EXISTANTE À ENLEVER
 - ■ ■ ■ ■ NOUVELLE FENÊTRE
 - ▲ TRAPPE D'ACCÈS



ÉTUDE DE CODE:

- 322.2.6.0
- BÂTIMENT DU GROUPE D DONNANT SUR 5 RUES
- AIRE DU BÂTIMENT : 915.55 m²
- 2 ÉTAGES COMBUSTIBLE
- STATIONNEMENT, VOIR ENTENTE MUNICIPALE

gba
Grupa bureaux d'architecture

pierruc besunegand, architecte
pierruc besunegand, architecte
440 boul. Hébert-Paradis, bur. 204
Montréal Québec H3K 1H5

PROJET: RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIERE-ROUGE, 25 RUE DE L'ANNONCIATION RIVIERE-ROUGE, QUÉBEC

des architectes
PIERRE-LUC BESUNEGAND ARCHITECTE
du Québec

INGÉNIEUR **DWB** CONSULTANTS

TITRE DU DESSIN: PLAN DE L'ÉTAGE

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

DATE: AVRIL 2019

DESSINÉ PAR: MIN, M-A-M

APPROUVÉ PAR: PLB

PROJET No: 19-192

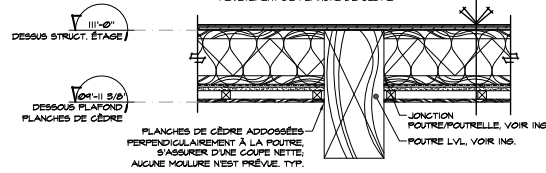
ÉMISSION: 21-08-25 POUR COORDINATION
21-09-01 POUR RÉUNION
21-10-20 COORDINATION FINALE
22-08-08 POUR SOUMISSIONS

DESSIN No: 4 de 12

Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"

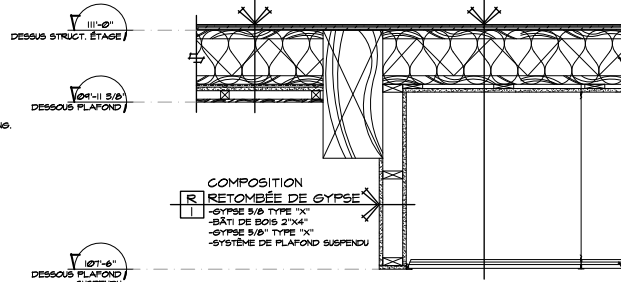
1 COMPOSITION DU PLANCHER

- REVÊTEMENT DE PLANCHER, VOIR TABLEAU DES FINIS
- CONTREPLAQUE 5/4"
- POUTRELLES DE PLANCHER, VOIR ING.
- FIBRE DE CELLULOSE SOUFFLÉE DANS L'ESPACE VIDE
- POLYÉTHYLÈNE 0,06"
- BARRÉ RÉLIENTE Ø 16" C/C
- GYPSÉ 5/8" TYPE "X"
- FOURURE DE BOIS 2"X2" Ø 16" C/C
- REVÊTEMENT DE PLANCHE DE CÈDRE



2 COMPOSITION RETOMBÉE DE GYPSE

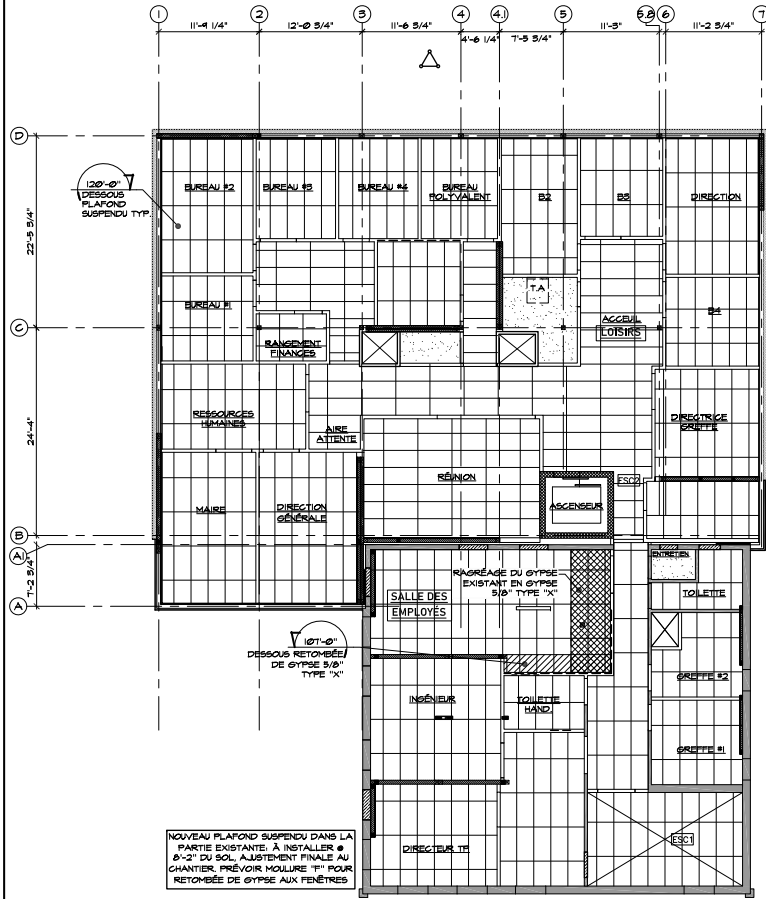
- GYPSÉ 5/8" TYPE "X"
- BÂTI DE BOIS 2"X4"
- GYPSÉ 5/8" TYPE "X"
- SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU



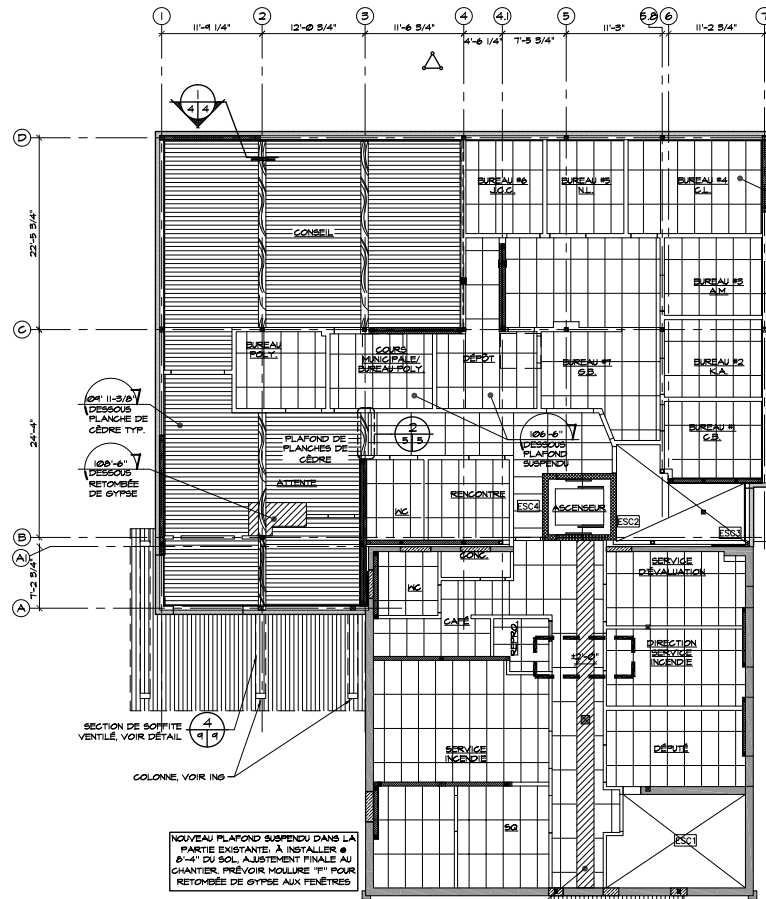
1 DÉTAIL PLAFOND ET POUTRE APPARENTE
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

2 DÉTAIL PLAFOND ET POUTRE APPARENTE
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

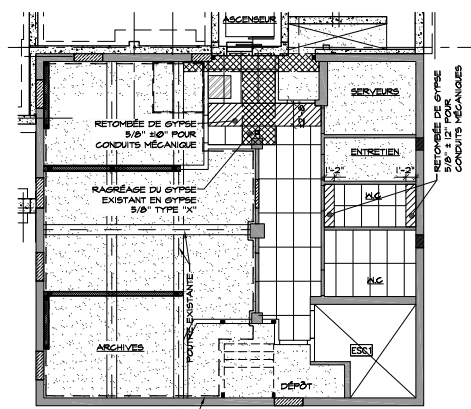
TABLEAU DES FINIS DE PLAFOND				
TYPE DE MATÉRIAUX	LÉGENDE	COMPAGNIE MODÈLE	COULEUR FINIS	REMARQUES
PLAFOND				
TUILES ACOUSTIQUES SUSPENSIONS ET ATTACHES SÉISMIQUE		ARMSTRONGS, SYSTÈME DE PLAFOND DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À HAUTE RÉSISTANCE AU LAVAGE, GEORGIAN HUNIGARD NO765 BLANC 24"X48"(600X1200mm), AVEC SYSTÈMES DE SUSPENSIONS DES GARREUX ACOUSTIQUES EN ACIER LAMINÉ À PROFD DE QUALITÉ COMMERCIALE, PRÉ-PEINTES, LARGEUR MINIMALE DE 19/16" (25,2mm).		SYSTÈME DE SUSPENSION SÉISMIQUE RX D'ARMSTRONGS (ESR-1500) PRÉLUDE XL 19/16" À TÊ EXPOSÉ, MOULURE D'ANGLE D'AU MOINS 7/8" LE TREILLIS DOIT ÊTRE FIXÉ À 2 MURS ADJACENTS À L'AIDE D'ATTACHES BERG2 - LES MURS OPPOSÉS EXIGENT DES ATTACHES BERG2 AVEC DÉGAGEMENT DE 5/16" DES MURS, L'ATTACHE BERG2 MANTIENT L'ESPACEMENT ENTRE LES TÊS PRINCIPAUX ET LES TÊS CROISÉS, FILS DE SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE Ø 8" MAX. DE LA GLOISON, LES PLAFONDS DE PLUS DE 1'0000" (PIÈCE 10), CAFÉTERIA) DOIVENT COMPORTER UN FIL DE RETÈNE HORIZONTAL ET UN CONTREVENTEMENT VERTICAL, RIGIDE OU UN CONTREVENTEMENT MONTANT EN ACIER.
GYPSÉ 5/8" TYPE "X"			À DÉTERMINER	1 COUCHE D'APPRÊT SCIELEUR 2 COUCHES DE FINITION FINI COGUILLE D'OEUF
PLANCHES DE CÈDRE INTÉRIEURES	(PLAN)	PLANCHE DE CÈDRE PONCÉE DE CÈDRE G. MEILLEUR ET FILS OU ÉQUIVALENT	WHITE WASH	-
PLANCHES DE CÈDRE EXTÉRIEURES (MARGUISES)	(PLAN)	PLANCHE DE CÈDRE PONCÉE DE CÈDRE G. MEILLEUR ET FILS OU ÉQUIVALENT	WHITE WASH + VERNIS	-
POUTRE APPARENTE		POUTRE LAMELLÉE COLLÉ PONCÉE POUR DISMULER TOUTES IMPERFECTIONS	À DÉTERMINER	-



PLAN DE PLAFOND DE L'ÉTAGE
ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"



PLAN DE PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSÉE
ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"



PLAN DE PLAFOND DU SOUS-SOL
ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

gba
Grupa bureau d'architecture
pierre-luc besnureau, architecte
440 boul. Hélie-Parquet, bur. 204
Montréal Québec H3L 1H5

PROJET
RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT
DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
25 RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIÈRE-ROUGE, QUÉBEC

Ordre des architectes
du Québec
PIERRE-LUC BESNUEAU
ARCHITECTE

INGÉNIEUR
DWB
CONSULTANTS
INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

TITRE DU DESSIN
PLANS DE PLAFOND

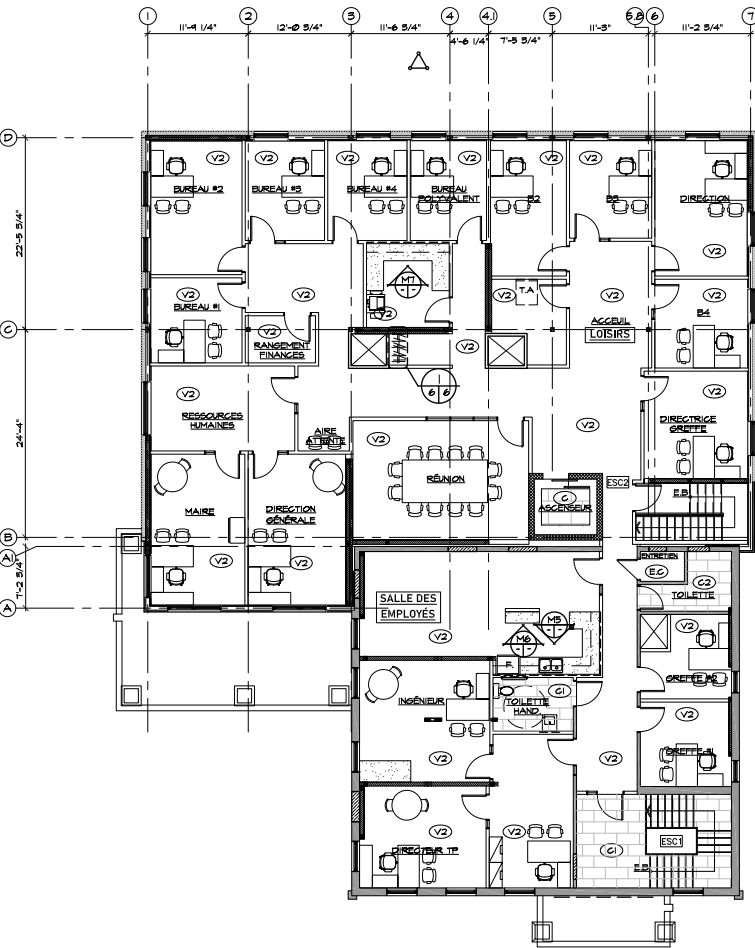
ECHELLE
1/8" = 1'-0"

DATE: AVRIL 2019
DESSINÉ PAR: MN, M-A-M
APPROUVÉ PAR: PLB

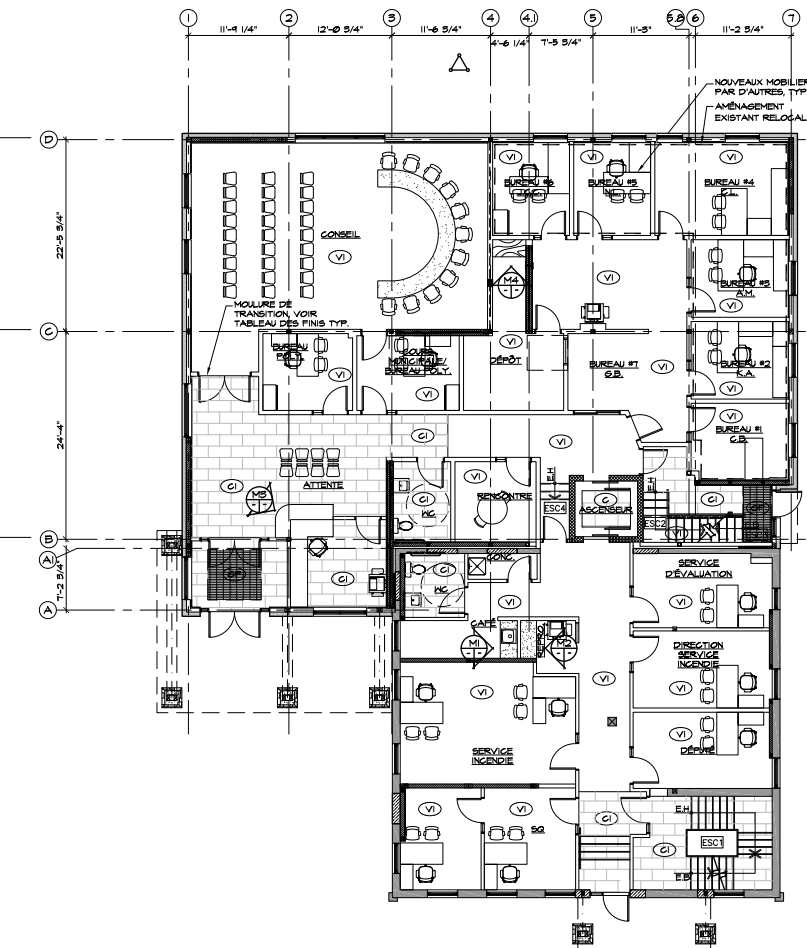
PROJET No: 19-192
ÉMISSION 21-08-02 AVANCEMENT 50%
21-08-25 POUR COORDINATION
21-09-01 POUR RÉUNION
21-10-20 COORDINATION FINALE
22-08-08 POUR SOUMISSIONS

DESSIN No: **5 de 12**

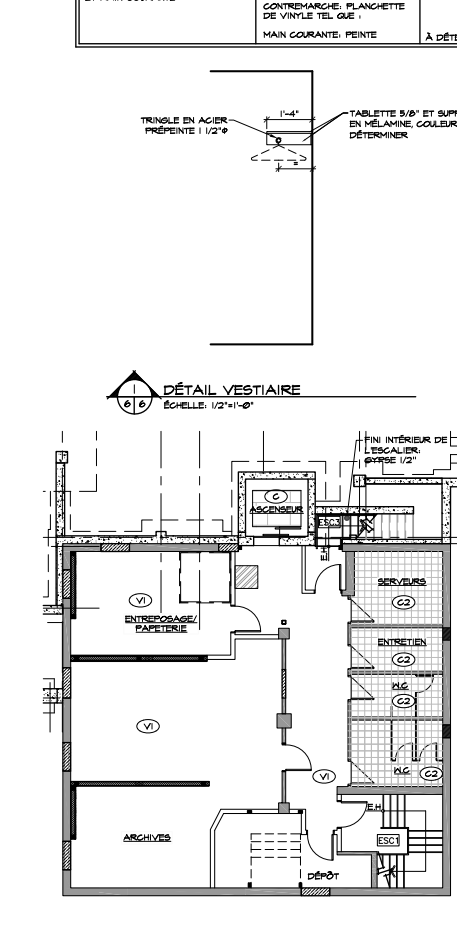
Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"



PLAN D'AMÉNAGEMENT/FINIS ÉTAGE
ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

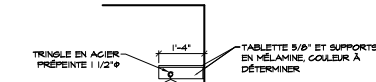


PLAN D'AMÉNAGEMENT/FINIS RDC
ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"



DÉTAIL VESTIAIRE
ÉCHELLE: 1/2" = 1'-0"

TABLEAU DES FINIS INTÉRIEURS				
TYPE DE MATÉRIEAUX	LÉGENDE	COMPAGNIE MODÈLE	COULEUR FINIS	REMARQUES
PLANCHER CÉRAMIQUE	(Z)	CENTURA 12"x24"	K SLATE SILVER À CONFIRMER	PLINTHE DE CÉRAMIQUE 4" AVEC MOULURE DE FINITION SCAULIER DE TYPE SCHIENE ALUMINIUM ANODISÉ NATUREL
CÉRAMIQUE	(Z)	STONEPEAK SKY 12"x12" DE DIVISION 4	CLOUDSKY	PLINTHE DE CÉRAMIQUE 4" AVEC MOULURE DE FINITION SCAULIER DE TYPE SCHIENE ALUMINIUM ANODISÉ NATUREL
FLANCHETTE DE VINYLE REZ-DE-CHAUSSÉE	(V)	ARMSTRONG	CITY MILLS HINDSTORM	-GARANTIE 15 ANS -COUCHE D'USURE 5mm -ADHÉSIF VOIR LA RECOMMANDATION DU MANUFACTURIER
FLANCHETTE DE VINYLE ÉTAGE	(V2)	ARMSTRONG UNLASHED	F0001 MANOIR STONINGTON FUSION GRISÉ	-PLINTHE DE VINYLE À CONFIRMER
TAPIS GRATTE-PIEDS	(P)	TAPIS GRATTE-PIEDS TEL QUE CORAL 240 DE FORBO 4150 BLACK DIAMOND	#150 BLACK DIAMOND	
MOULURE DE TRANSITION	PRÉVOIR UNE MOULURE DE TRANSITION ENTRE CHAQUE TYPE DE FINIS. PRÉVOIR LES TRANSITIONS AUX SEUILS DE PORTES, SI POSSIBLE. MÊME COULEUR QUE PLANCHER ET/OU PLINTHE ET/OU COULEUR ASSORTIE.			
MUR				
MURS EXISTANTS	MURS EXISTANTS CONSERVÉS À REPENDRE	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION FINI COGUILLE D'OEUF RASRÉAGE SI NÉCESSAIRE
GYPSE NOUVEAUX MURS	PEINT	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	1 COUCHE D'APPRÊT SCILLEUR 2 COUCHES DE FINITION FINI COGUILLE D'OEUF
PORTE ET CADRES	PEINT	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	-
ESCALIER				
MARCHE, CONTREMARCHE ET MAIN-COURANTE	MARCHE, FLANCHETTE DE VINYLE ACROUSTIQUE TEL QUE : CONTREMARCHE, FLANCHETTE DE VINYLE TEL QUE : MAIN COURANTE, PEINT	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	NEZ DE MARCHE : MÉTALLIQUE ARGENTÉ TEL. QUE CANAG 1-5/8"



gba
Grupa bureau d'architecture
pierre-luc bessemer, architecte
440 boul. Hélie-Parquet, bur. 206
Montréal (Québec) H3L 1K6
PROJET
RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT
DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
25 RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIÈRE-ROUGE, QUÉBEC

Ordre des architectes du Québec
PIERRE-LUC BESSEMER
ARCHITECTE

INGÉNIEUR
DWB
CONSULTANTS

TITRE DU DESSIN
PLANS DE FINIS / MOBILIERS

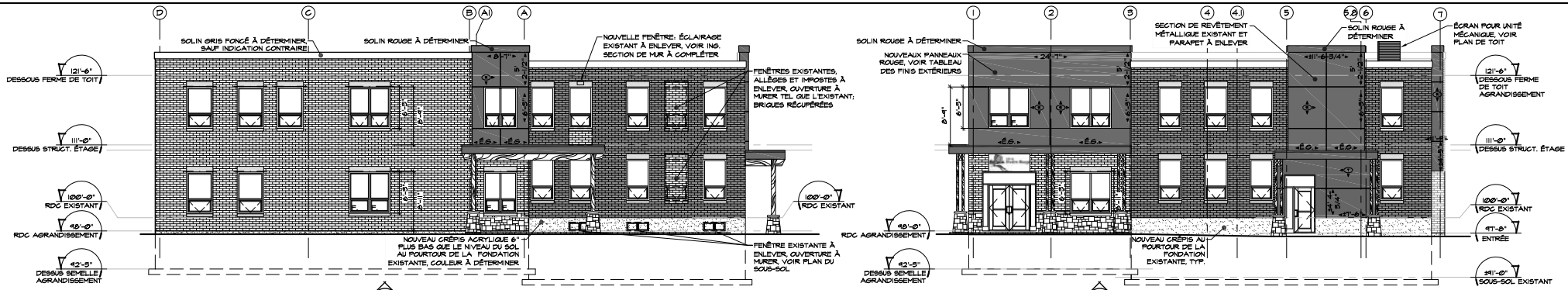
ÉCHELLE
1/8" = 1'-0"

DATE: AVRIL 2019
DESSINÉ PAR: MN, M-A-M
APPROUVÉ PAR: PLB

PROJET No: 19-192
ÉMISSION 21-08-02 AVANCEMENT 50%
21-08-25 POUR COORDINATION
21-09-01 POUR RÉUNION
21-10-20 COORDINATION FINALE
22-08-08 POUR SOUMISSIONS

DESSIN No: **6 de 12**

Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"

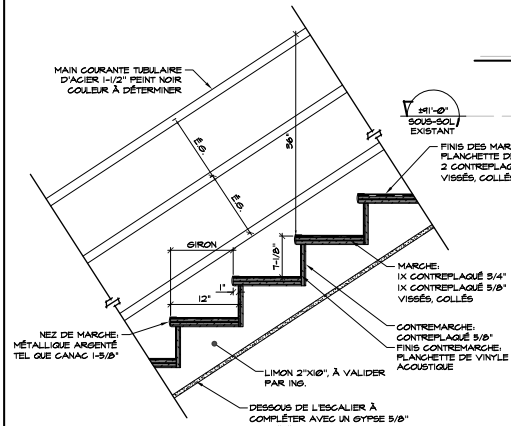


ÉLEVATION LATÉRALE GAUCHE
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"

ÉLEVATION AVANT
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"

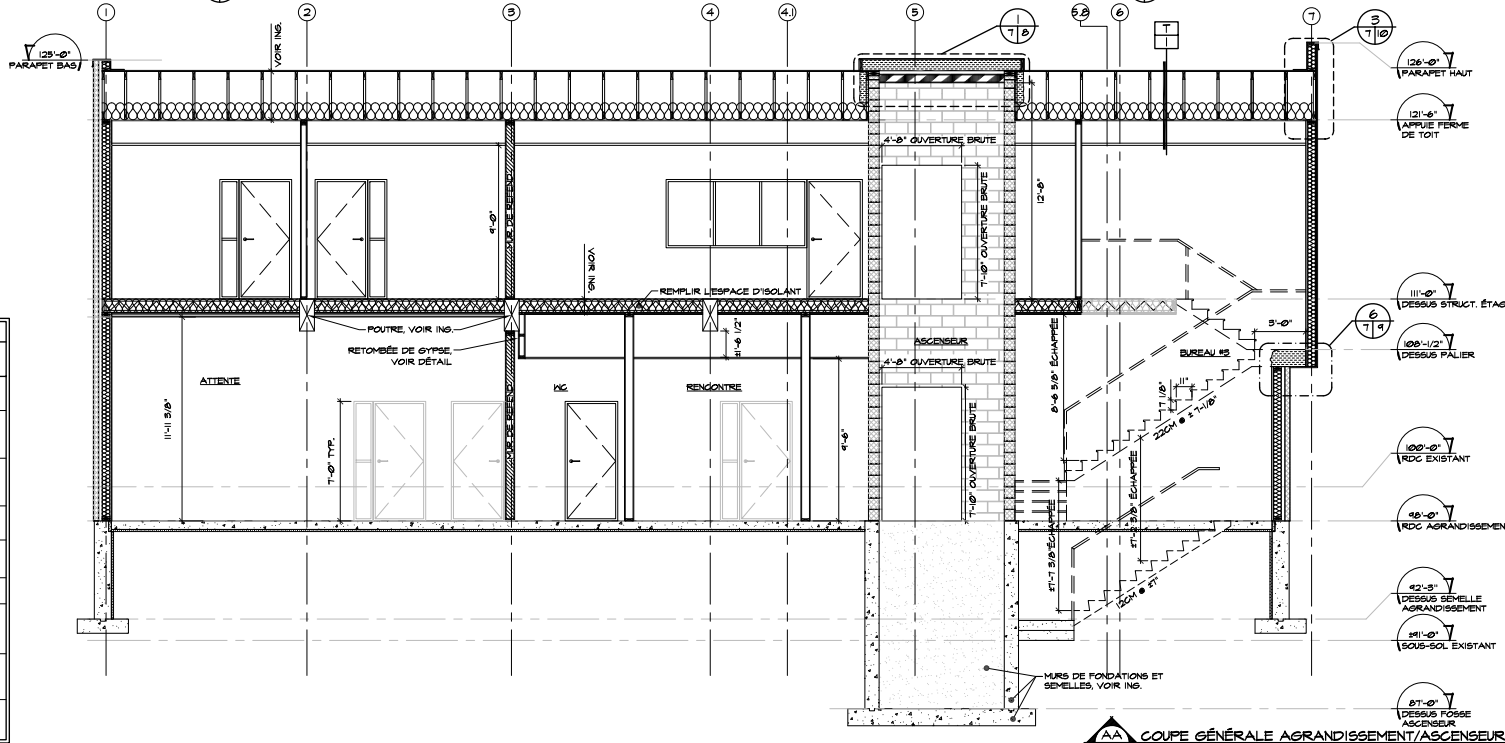
ÉLEVATION DROITE
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"

ÉLEVATION ARRIÈRE
ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"



DÉTAIL ESCALIER EN BOIS TYP.
ÉCHELLE: 1"=1'-0"

TABLEAU DES FINIS EXTERIEUR				
TYPE DE MATÉRIEAUX	LÉGENDE	COMPAGNIE MODÈLE	COULEUR FINIS	REMARKES
REVÊTEMENT DE BRIQUES		PERMACON MELVILLE SLIK	NUANÇÉ GRIS NEKPORT	-
PANNEAUX COLORÉS		PANNEAUX VPP DE PRODUIT ARCHITECTURAUX SIMARD	ROUGE À DÉTERMINER	SOLIN ROUGE COULEUR AGENCÉE AUX PANNEAUX À CHAQUE PARAPET ADJACENT
PANNEAUX COLORÉS		PANNEAUX VPP DE PRODUIT ARCHITECTURAUX SIMARD	TAUPE À DÉTERMINER	-
MAÇONNERIE		PERMACON PIERRE LAMINA	NUANÇÉ GRIS NEKPORT	-
ALLÈGE/IMPOSTE DE MAÇONNERIE		IDEM À LA BRIQUE	-	-
ÉLÉMENTS DE BOIS AFFRANT		À DÉTERMINER	PONCÉ ET VERNIS À DÉTERMINER	-
ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES: SOFFITE FASCIA, REJETAU VENTILATEURS MAXIMIM, SOLIN MÉTALLIQUES ET AUTRES		À DÉTERMINER	AGENCÉS AVEC LES MATÉRIEAUX ADJACENT	VOIR ÉLEVATIONS POUR EMPLACEMENT DES SOLINS ROUGES
FENÊTRE EN ALUMINIUM		A4D PRÉVOST SÉRIE 1560 OU ÉQUIVALENT	FINI BRONZE, VERRE TREMPÉ DOUBLE SCELLÉ ÉNERGÉTIQUE	VOIR TABLEAU DES PORTES ET FENÊTRES
PORTE D'ALUMINIUM		A4D PRÉVOST SÉRIE 2250	FINI BRONZE, VERRE TREMPÉ DOUBLE SCELLÉ ÉNERGÉTIQUE	VOIR TABLEAU DES PORTES ET FENÊTRES



COUPE GÉNÉRALE AGRANDISSEMENT/ASCENSEUR
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

gba
Grupa bureau d'architecture
pierre-luc besnecqand, architecte
440 boul. Hélie-Parquet, bur. 206
Montréal (Québec) H3L 1K9
439-833-4198

PROJET: RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
25 RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIÈRE-ROUGE, QUÉBEC

Ordre des architectes du Québec
PIERRE-LUC BESNECQAND
ARCHITECTE

INGÉNIEUR **DWB** CONSULTANTS

TITRE DU DESSIN: ÉLEVATIONS (4)
COUPE GÉNÉRALE AGRANDISSEMENT/ASCENSEUR

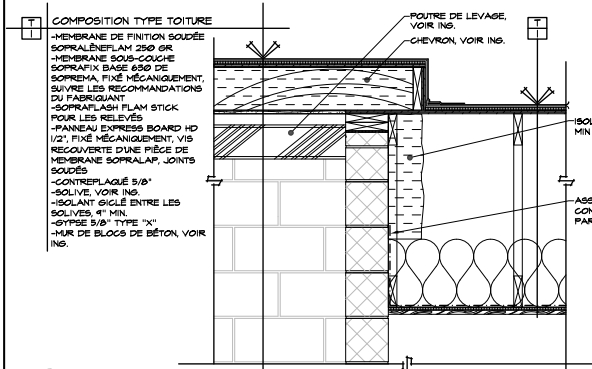
ECHELLE: INDiquÉE

DATE: AVRIL 2019
DESSINÉ PAR: M-A-M
APPROUVÉ PAR: PLB

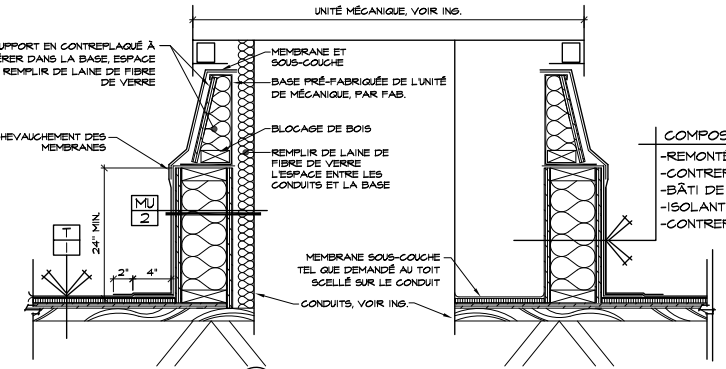
PROJET No: 19-
ÉMISSION: 21-08-02 AVANCEMENT 50%
21-08-25 POUR COORDINATION
21-09-01 POUR RÉUNION
21-10-20 COORDINATION FINALE
22-08-08 POUR SOUMISSIONS

DESSIN No: 7 de 12

Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"



1 DÉTAIL BOITE AU TOIT ASCENSEUR
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

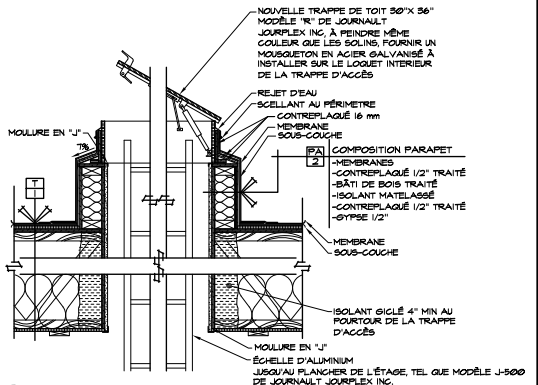


9 BASE DES UNITÉS MÉCANIQUES
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"

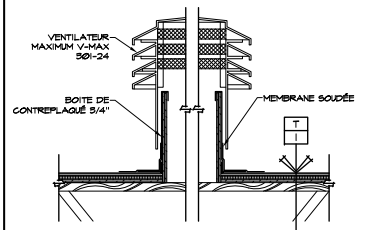
TRAPPE DE TOIT:

FOURNIR UNE TRAPPE D'ACCÈS DE TOIT, SIMPLE BATTANT, MESURANT 36x36 TELLE QUE FABRIQUÉE PAR JOURNAULT JOURFLEX INC. OU ÉQUIV. ET L'INSTALLER À L'ENDROIT INDICÉ AUX PLANS. LE COUVERCLE DOIT ÊTRE EN ALUMINUM ET SERA SCÉLLÉ AVEC DE LA FIBRE DE VERRE DE 1" D'ÉPAISSEUR, RECOUVERT À L'INTÉRIEUR PAR UNE FEUILLE MÉTALLIQUE DE CALIBRE APPROPRIÉ AGIER GALVANISÉ GAL 16. IL DEVRA PORTER UN REJET D'EAU DANS SA PARTIE SUPÉRIEURE. LA TRAPPE D'ACCÈS SERA RECOUVERTE D'UNE COUCHE D'APPRÊT.

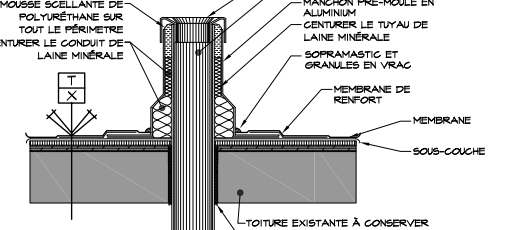
ÉCHELLE:
L'ÉCHELLE MODÈLE J-3000 FABRIQUÉE PAR JOURNAULT JOURFLEX INC. OU ÉQUIV. D'EXTRUSION D'ALUMINIUM FINI NATUREL DEVRA ÊTRE CONÇUE DE FAÇON À RESPONDER AUX NORMES ET CONSTRUITE AVEC DES BARREAUX ANTIDÉRAPANTS POUR UNE MEILLEURE ADHÉRENCE. LE DIAMÈTRE DES BARREAUX D'ALUMINIUM DOIT ÊTRE DE 5/16". LES MONTANTS D'ALUMINIUM DOIVENT ÊTRE D'UN DIAMÈTRE DE 1 1/4", RENFORCÉS PAR L'INTÉRIEUR SE TERMINANT PAR UN ENBOÛT DE GOULEUR VOYANT AUX DEUX EXTRÉMITÉS. PRÉVOIR LE NOMBRE DE PIEDS D'ATTACHEMENT NÉCESSAIRE



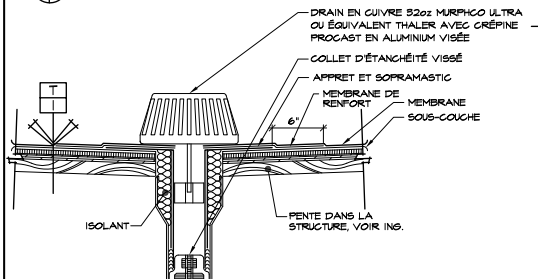
12 TRAPPE D'ACCÈS AU TOIT
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"



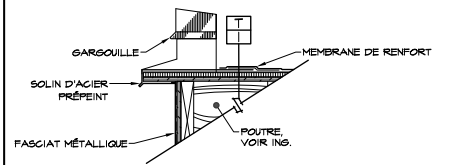
2 DÉTAIL TYP. VENTILATEUR MAXIMUM
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"



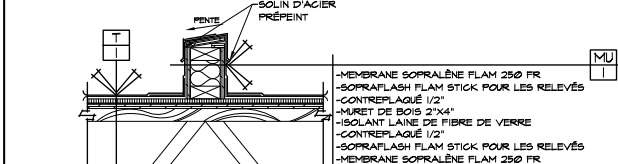
6 DÉTAIL ÉVENT
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



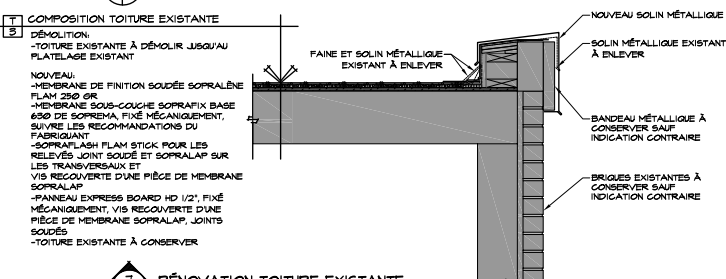
3 DRAIN TYPE
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



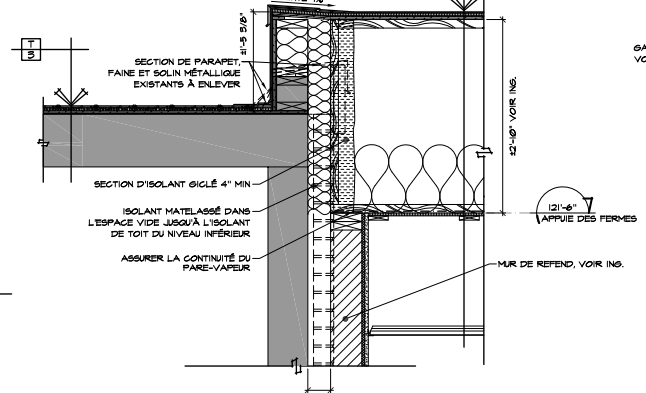
4 GARGOUILLE MARQUISE TYPE
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



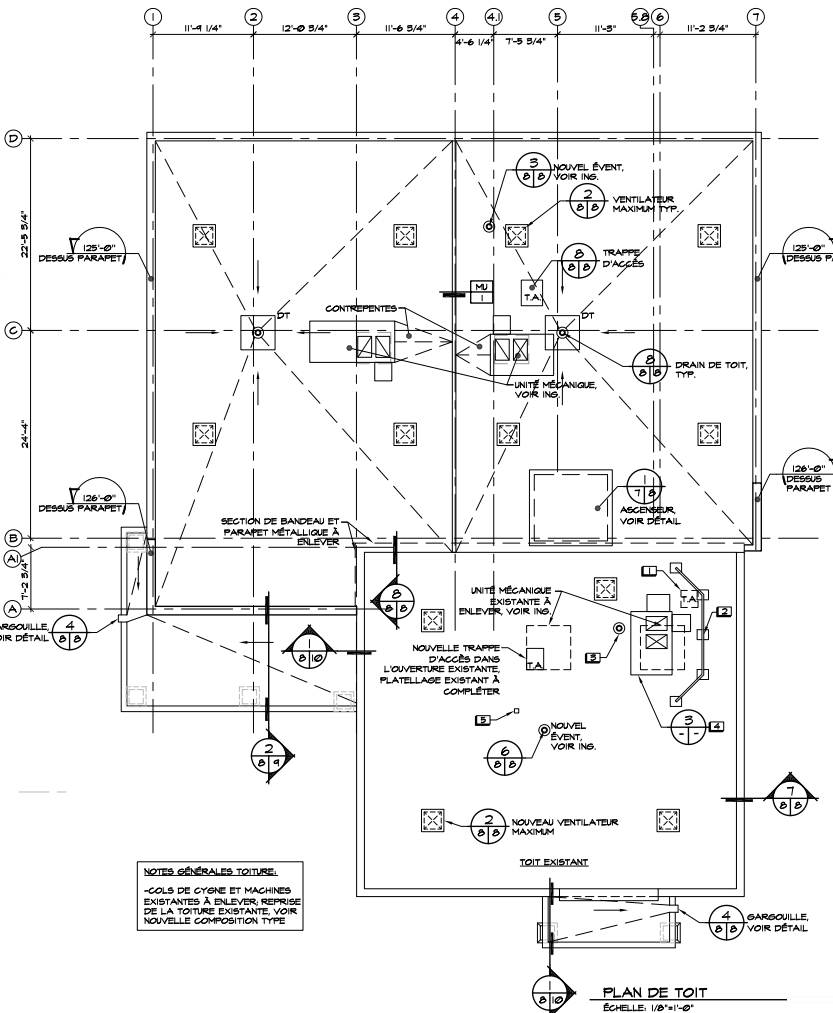
5 DÉTAIL DE MURET TYPE
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



7 RÉNOVATION TOITURE EXISTANTE
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"



8 JONCTION TOITURE EXISTANTE ET AGRANDISSEMENT
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"



- NOTES ET LÉGENDE PLAN DE TOIT**
- 1 TRAPPE D'ACCÈS EXISTANTE À ENLEVER, PLATLAGE À COMPLÉTER
 - 2 MUR-ÉCRAN MÉTALLIQUE AUTOPORTANT TEL QUE MILLÉNIUM ALUMINIUM NATUREL, EMPLACEMENT VOIR ING.
 - 3 DRAIN EXISTANT À REMPLACER
 - 4 NOUVELLE UNITÉ MÉCANIQUE VOIR ING. BASE ARCHITECTURALE À RÉPARER
 - 5 NOUVEAU COL DE SIGNE, VOIR ING.

gba inc.
Grupa bureau d'architecture
pierre-luc besunegand, architecte
440 boul. Hélie-Parquet, bur. 204
Montréal Québec H3L 1H8
514 852-4188

PROJET
RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT
DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
25 RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIÈRE-ROUGE, QUÉBEC

Ordre des architectes du Québec
PIERRE-LUC BESUNEGAND
ARCHITECTE

INGÉNIEUR
DWB
CONSULTANTS
INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE DES FLUIDES

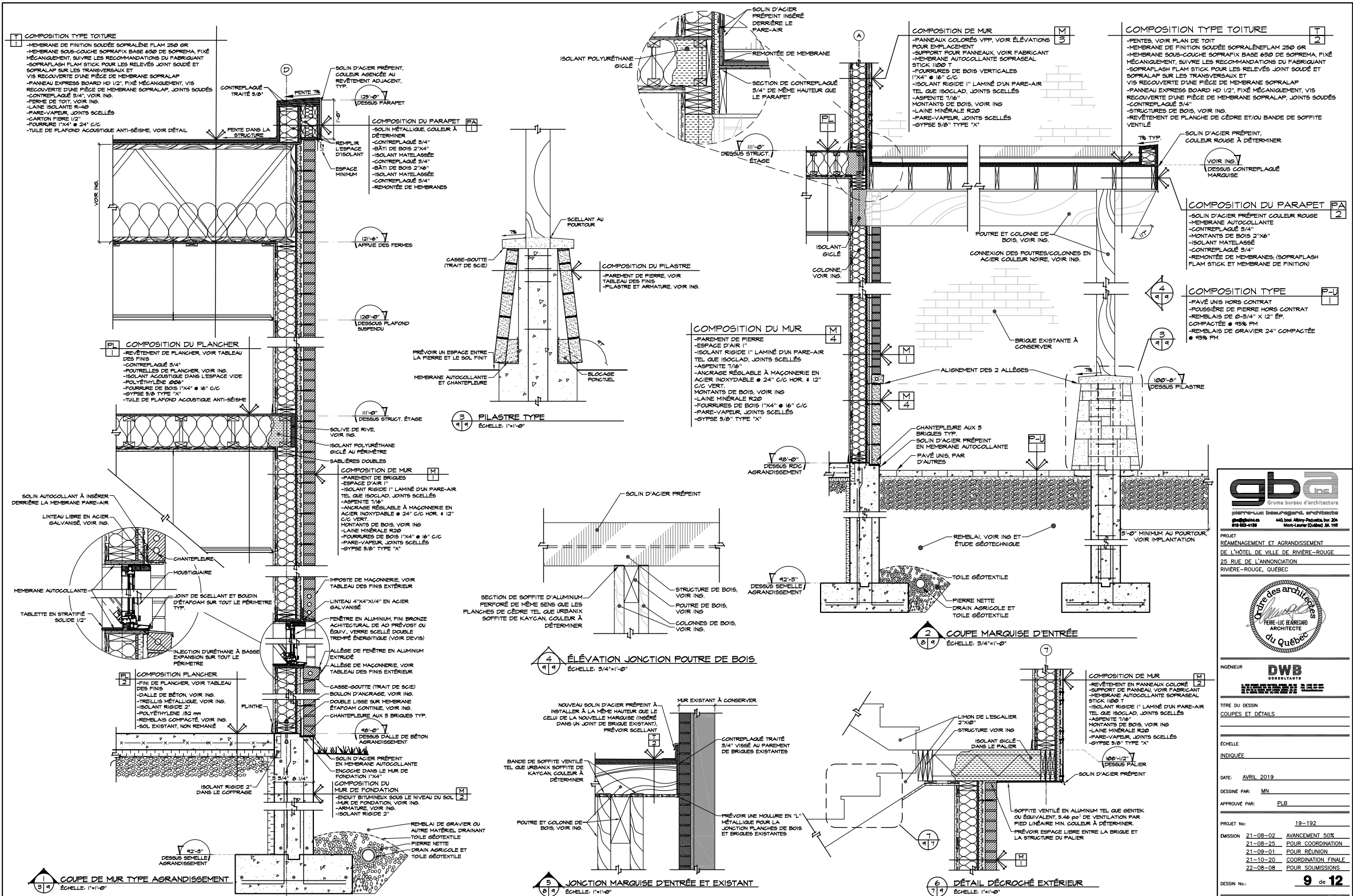
TITRE DU DESSIN
PLAN DE TOIT ET DÉTAILS

ECHELLE
INDIQUÉE

DATE: AVRIL 2019
DESSINÉ PAR: MN
APPROUVÉ PAR: PLB

PROJET No: 19-192
ÉMISSION 21-08-02 AVANCEMENT 50%
21-08-25 POUR COORDINATION
21-09-01 POUR RÉUNION
21-10-20 COORDINATION FINALE
22-08-08 POUR SOUMISSIONS

Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"



gba
Grupa bureau d'architecture
pierre-luc besunégarand, architecte

PROJET
RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT
DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIERE-ROUGE
25 RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIERE-ROUGE, QUÉBEC

des architectes
PIERRE-LUC BESUNÉGARAND
ARCHITECTE
du Québec

INGÉNIEUR
DWB
CONSULTANTS

TITRE DU DESSIN
COUPES ET DÉTAILS

ECHÈLLE
INDIQUÉE

DATE: AVRIL 2019

DESSINÉ PAR: MN

APPROUVÉ PAR: PLB

PROJET No: 19-192

ÉMISSION 21-08-02 AVANCEMENT 50%

21-08-25 POUR COORDINATION

21-09-01 POUR RÉUNION

21-10-20 COORDINATION FINALE

22-08-08 POUR SOUMISSIONS

DESSIN No: 9 de 12

Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"

NOTES GÉNÉRALES:

- LE CLIENT OU SON REPRÉSENTANT A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LES NORMES AUPRES DE SA MUNICIPALITÉ ET D'OBTENIR LES PERMIS NÉCESSAIRES. IL DOIT S'ASSURER DE RESPECTER LA LOI SUR LES INGENIERS ET S'ASSURER QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL POSSEDE UNE LICENCE CONFORME AVEC LES TRAVAUX A EXECUTER.
- II. CONNAISSANCE DU PROJET**
- 1.1.1 L'ENTREPRENEUR DEVA PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUTS LES PLANS D'ARCHITECTURE, DE MECANIQUE ET D'ELECTRICITE, DE STRUCTURE ET AVOIR L'ARCHITECTE DE TOUTE DIVERGENCE.
- 1.1.2 L'ENTREPRENEUR DEVA PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUTS LES PLANS DU CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN. IL DEVA VERIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX ET FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU DIVERGENCE.
- 1.1.3 IL DEVA EXAMINER AVEC ATTENTION LES PLANS ET INCLURE A SON PRIX LE COUT DE TOUTS LES DECOUVRES, BLOCAGES, FOND DE COUVERTE, FERMEMENTS ET REPARATIONS NON-INCLUSES AUX PLANS NÉCESSAIRES AU TRAVAIL DE TOUTS LES CORPS DE METIER.
- 1.1.4 IL SERA RESPONSABLE DE L'EXECUTION DE TOUT TRAVAIL NON NÉCESSAIREMENT DECRIE AUX PLANS, MAIS IMPLICITEMENT NÉCESSAIRE A LA REALISATION DE CE PROJET SELON LES REGLES DE L'ART.
- 1.1.5 AVANT SON EXECUTION, L'ENTREPRENEUR DEVA FAIRE APPROUVER PAR LE PROPRIETAIRE OU SON REPRESENTANT, TOUT OUVRAGE NON-PRE-VU ENTRAÎNANT DES COUTS SUPPLEMENTAIRES. TOUT EXTRA NON-APPROUVE SERA REFUSE.
- 1.1.6 TOUTS LES TRAVAUX SERONT EXECUTES - SELON LES STANDARDS ETABLIS ET CONFORMEMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR ET DE LA REGIE DU BATIMENT - SELON LES REGLES DE L'ART - EN CONFORMITE AVEC LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS DE MATERIAUX ET/OU D'EQUIPEMENTS.
- 1.1.7 LES TRAVAUX DE VENTILATION, DE PLOMBERIE ET D'ELECTRICITE DEVRONT ETRE EXECUTES PAR DES SOUS-TRAITANTS DETENTANT LES

- LICENCES NÉCESSAIRES. L'ENTREPRENEUR ET LES SOUS-TRAITANTS DEVRONT S'ASSURER DE RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.
- 1.1.8 L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR ET SOUMETTRE UN CALENDRIER DETAILLE DES TRAVAUX POUR APPROBATION.
- 1.2. MATERIAUX**
- 1.2.1 L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR TOUTS LES MATERIAUX LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EQUIPEMENT NÉCESSAIRES A L'EXECUTION DES TRAVAUX MONTRÉS AUX DESSINS DU PROJET.
- 1.2.2 TOUTS LES MATERIAUX DEVRONT ETRE NEUF, DE QUALITE ET DE MARQUE PRESCRITE, ET EXEMPTS DE DEFAUTS POUVANT NUIRE A LEUR APPARENCE, RESISTANCE ET DURABILITE.
- 1.2.3 UN ECHANTILLON DE CHAQUE MATERIAU DEVA ETRE PRESENTE POUR APPROBATION AVANT L'INSTALLATION DE CELUI-CI.
- 1.2.4 TOUT EQUIVALENT PROPOSE DEVA ETRE APPROUVE PAR ECRIT EN PERIODE DE SOUMISSION.
- 1.3. PROTECTION**
- 1.3.1 L'ENTREPRENEUR DEVA PREVOIR TOUTES LES MESURES DE PROTECTION NÉCESSAIRES, AFIN D'EVITER LA PROPAGATION DE LA POUSSIERE OU DE DEBRIS VERS LES AUTRES AIRES ADJACENTES A CELLE DES TRAVAUX.
- 1.3.2 LES METHODES DE PROTECTION UTILISEES DEVRONT ETRE APPROUVEES PAR LE PROPRIETAIRE OU SON REPRESENTANT.
- 1.3.3 IL DEVA ERIGER DES MURETS TEMPORAIRES POUR ISOLER L'AIRE DES TRAVAUX.
- 1.3.4 IL DEVA S'ASSURER DE LA PROTECTION DE TOUT CONDUIT OU CANALISATION EXISTANTS LORS DES TRAVAUX ET DEVA REPARER TEL QUE L'EXISTANT EN CAS DE BRIS.
- 1.3.5 A LA FIN DE CHAQUE JOURNEE DE TRAVAIL, S'ASSURER QU'AUCUN OUVRAGE NE PUISSE S'AFFAISSER, NI SEFFONDRE, FERMER LES PARTIES DE BATIMENT COUVERTES AFIN DE PROTÉGER L'INTERIEUR CONTRE LES INTÉRIEURS ET LE VANDALISME.
- 1.3.6 LES SOUS-TRAITANTS CONCERNÉS DEVRONT EMPLOYER TOUTS LES MOYENS TECHNIQUES DISPONIBLES DE FAÇON A S'ASSURER QUE LORS DES PERCEMENTS, LES ENDOMMAGEMENTS PAS LES CONDUITS EXISTANTS OU AUTRES SERVICES.

- 1.3.7 TOUTS LES SURFACES ENDOMMAGÉES DURANT LES TRAVAUX OU AYANT DES IMPRÉFECTIIONS DEVRONT ETRE REPARÉES A L'AIDE DE MATERIAUX ÉQUIVALENTS.
- 1.4. NETTOYAGE**
- 1.4.1 L'ENTREPRENEUR DEVA ÉVACUER TOUTS LES REBUTS HORS DU SITE.
- 1.4.2 L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR TOUT L'EQUIPEMENT NÉCESSAIRE AU NETTOYAGE DES LIEUX.
- 1.4.3 PÉRIODIQUEMENT ET A LA FIN DES INSTALLATIONS, TOUTS LES REBUTS DEVRONT ETRE ÉVACUÉS HORS DES LIEUX. LA ZONE DES TRAVAUX, DEVA ETRE MAINTENUE EN ORDRE ET PROPRES.
- 1.5. NOTES**
- 1.5.1 LE TRACAGE DES CLOISONS ET DES LIMITES DES RECOUVREMENTS DE SOL DEVA ETRE VERIFIÉ AVANT L'ÉRECTION DES CLOISONS ET LA POSE DES MATERIAUX.
- 1.5.2 L'ENTREPRENEUR DEVA PREVOIR TOUTS LES PERCEMENTS NÉCESSAIRES AU PASSAGE DES NOUVEAUX SERVICES (VOIR MECANIQUE/ELECTRIQUE).
- 1.5.3 PREVOIR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE TOUTS LES SYSTEMES, APPAREILS ET SERVICES EXISTANTS ET NOUVEAUX (POMPE, CHAUFFE-EAU, ÉVACUATEUR ET AUTRES).
- 1.5.4 CHAUFFAGE: PREVOIR UNE PLINTE DE CHAUFFAGE ELECTRIQUE ION PAR P.I.C.A. MINIMUM RELIÉE A UN THERMOSTAT ELECTRONIQUE SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- 1.5.5 LES CONDUITS DE MECANIQUE QUI TRAVERSENT LES COUPE-FEU SERONT EQUIPÉS DE VOILETS COUPE-FEU.
- 1.5.6 PREVOIR VENTILATION MECANIQUE OU MIXTE (MECANIQUE ET NATURELLE) EN CONFORMITE AVEC LE CODE EN VIGUEUR.
- 1.5.7 PREVOIR VENTILATION MECANIQUE DES CUISINES ET SALLES DE BAINS SELON LES REGLES DE L'ART.
- 1.5.8 IL EST INTERDIT DE REPARER DES CONDUITS DE DIFFÉRENTS TYPES D'APPAREILS DANS LE MÊME CONDUIT EX. SORTIE DE SÈCHEUSE AVEC SORTIE DE HOTTE
- 1.5.9 INSTALLER UN DÉTECTEUR DE FUMÉE PAR ÉTAGE ET/OU PAR LOGEMENT.

- 1.5.10 LA LOCALISATION DES RÉSERVOIRS À EAU CHAUDE ET DES DRAINS DE PLANCHER SI RÉQUIS.
- 1.5.11 VÉRIFIER AVEC LA VILLE SI DES POMPES SUBMERSIBLES SONT REQUIS.
- 1.6. FIN DES TRAVAUX**
- 1.6.1 L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR UNE INSTALLATION CONFORME AUX NORMES DU CODE DU BÂTIMENT, AVEC EXIGENCES DE LA MAIRIE, DE LA VILLE ET AUX RÈGLEMENTS MANICIPAUX EN VIGUEUR.
- 1.6.2 À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE DES PLANS "TEL QUE CONTRUIT", ANSI QUE TOUTS MANUELS D'ENTRETIEN ET DE GARANTIE.
- 1.7. DESSEINS D'ATELIER**
- 1.7.1 FOURNIR TOUTS LES DESSINS D'ATELIER REQUIS, LA PRÉSENTATION PAR MÉDIUM ÉLECTRONIQUE EST ACCEPTÉE.
- 1.7.2 LES DESSINS DOIVENT IDENTIFIER LE PRODUIT LE PRIX ET LE PROPRIÉTAIRE LE SOUS-TRAITANT L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- 2. IMPLANTATION**
- 2.1.1 L'ENTREPRENEUR DEVA VÉRIFIER TOUTS LES DIMENSIONS MONTRÉS AU PLAN ET AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE NON-CONFORMITÉ.
- 2.1.2 L'ENTREPRENEUR DEVA S'ASSURER DE LA PROTECTION DE TOUT CONDUIT OU CANALISATION EXISTANT (ÉGOUTS ET AUTRES) LORS DE L'EXCAVATION ET DEVA REPARER TEL QUE L'EXISTANT EN CAS DE BRIS.
- 2.1.3 L'ENTREPRENEUR DEVA PROTÉGER TOUTS LES ARBRES ET ARBUSTES A CONSERVER. IL DEVA RASER/TOUTS LES SURFACES DE GAZON, D'ASPHALTE OU DE TROTTOIRS EXISTANTS QUI AURONT ETE ENDOMMAGÉS DURANT LES TRAVAUX ET CE, PAR UNE COMPOSITION ÉQUIVALENTE.
- 3. REMBLAI**
- 3.1.1 L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR TOUT LE REMBLAI NÉCESSAIRE POUR OBTENIR LES NIVEAUX FINAUX INDIGÉS. SI UNE ÉPAISSEUR DE REMBLAI EST MENTIONNÉE, CETTE ÉPAISSEUR NE CORRESPOND QU'À UN MINIMUM REQUIS

- SANS ÉGARD AUX NIVEAUX EXISTANTS ET FINAUX, SAUF LE STATIONNEMENT AVANT.
- 3.1.2 LE REMBLAI DES FONDATIONS INTÉRIURES ET EXTÉRIURES DEVA ETRE EFFECTUÉ A L'AIDE DE REMBLAI GRANULAIRE COMPACTÉ SELON LES NORMES.
- 3.1.3 LE REMBLAI AUTRE QUE CELUI SPÉCIFIÉ DANS L'ÉPAISSEUR MINIMUM SERA DE TYPE COMPACTABLE, APPROUVÉ. IL SERA ÉTENDU ET COMPACTÉ À 98% OU 95% PROCTOR MODIFIÉ PAR COUCHE DE 12" (300mm).
- 4.1. BÉTON**
- 4.1.1 TOUT LE BÉTON SOUMIS AUX INTÉRIEURS DEVA AVOIR 8% D'AIR ENCLAVÉ.
- 4.1.2 LES BORDURES DE BÉTON, TROTTOIRS, DALLES DE BÉTON EXTÉRIURES ETC., AURONT UNE PENTE DE 1% MIN POUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX. LES BORDURES (TEXTURE AU BALAI) ET DE JOINTS PERMETTANT LA DILATATION ET/OU LA FISSURATION.
- 4.1.3 LES TROTTOIRS EXTÉRIURES SERONT EN BÉTON 25MPa, POUR LES SEMELLES, LES FONDATIONS ET LES DALLES, VOIR LE PLANS D'INGÉNIEUR.
- 4.1.4 LA PROFONDEUR MINIMALE DES FONDATIONS ENDESSUS DU NIVEAU DU SOL EST DE 4'-6" MINIMUM. CETTE PROFONDEUR PEUT VARIER SELON LES RÉGIONS.
- 4.1.5 TOUTS LES SURFACES DE BÉTON APPARENTES DEVRONT RECEVOIR UN CRÉPI DE FINITION.
- 5. MÉTAUX COUVÉS**
- 5.1.1 LES MATERIAUX UTILISÉS DEVRONT SATISFAIRE LES NORMES AÇNOR 6402-H176, ASTM A583-76 TYPE E, SERONT EXEMPTS DE ROUILLE ET RECOUVERTS D'UNE COUCHE D'APPREÎT EN CONFORMITE AVEC LES NORMES 0262-10P-1000.
- 5.1.2 LES SOUDURES DEVRONT ETRE PROPREMENT EXECUTEES, MELÉES ET SABLÉES. LES MATERIAUX DE SOUDURE SERONT EN RESPECT AVEC LA NORME AÇNOR A901-H170.
- 6. MENUISERIE E CHARPENTERIE**
- 6.1.1 TOUT LE BOIS NÉCESSAIRE AUX TRAVAUX SERA DE PREMIERE QUALITE ET CONFORME A LA NORME AÇNOR 041-H170.

- 6.1.2 TOUTS LES PIÈCES DE BOIS EN CONTACT AVEC LE BÉTON, LA MAÇONNERIE OU L'ACIER DEVRONT ETRE EN BOIS TRAITÉ.
- 6.1.3 LE BOIS SPÉCIFIÉ AU PLAN COMME ÉTANT TRAITÉ, RECEVRA A LA NORME AÇNOR ACTUELLEMENT EN VIGUEUR.
- 6.1.4 L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR TOUTS LES MATERIAUX, LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EQUIPEMENT NÉCESSAIRE A L'EXECUTION DES TRAVAUX MONTRÉS AUX DESSINS DU PROJET.
- 6.2. STRUCTURE DE BOIS
- 6.2.1 VOIR INGÉNIEUR.
- 7.1 ISOLATION ET TOITURE**
- 7.1.1 LA COMPOSITION ET LA MISE EN PLACE DU COMPLEXE D'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE SERONT EXECUTEES EN CONFORMITE AVEC L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, DES NORMES DE L'ONGC ET L'ACOR, ANSI QUE LES RECOMMANDATIONS ET EXIGENCES DE L'ONGC.
- 7.1.2 MURS MITOYENS: PREVOIR UNE ÉTANCHÉITÉ ADEQUATE POUR LA JOINTION DES MURS MITOYENS, DU REVÊTEMENT DE TOITURE ET DES SOLS D'ACIER.
- 8.1 SOLS MÉTALLIQUES**
- 8.1.1 TOUTS LES SOLS DEVRONT ETRE EFFECTUÉS SELON LES REGLES DE L'ART ET CONFORMEMENT TOUTS LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR UN OUVRAGE COMPLET.
- 8.1.2 TOUTS LES NOUVEAUX SOLS SERONT CALIBRÉS 28 MIN. AVEC JOINT ÉBOITÉ DE TYPE "AGRAVÉ" OU DE TYPE "JOINT EN S'ALOGÉ" AVEC 10MM-3/4" DE PROFONDEUR MIN.
- 9.1 SCÉLANT**
- 9.1.1 LE SCÉLANT DOIT ETRE APPLIQUÉ PAR UNE PERSONNE QUALIFIÉE, AFIN D'AVOIR UN RÉSULTAT CONFORME À LA D'ÉLÉMENT DE L'ART.
- 9.1.2 L'ENTREPRENEUR DEVA S'ASSURER DE L'INTÉGRITÉ DES SÉPARATIONS COUPE-FEU. IL DEVA UTILISÉ UN SCÉLANT COUPE-FEU HOMOLOGUÉ ET CONFORME.

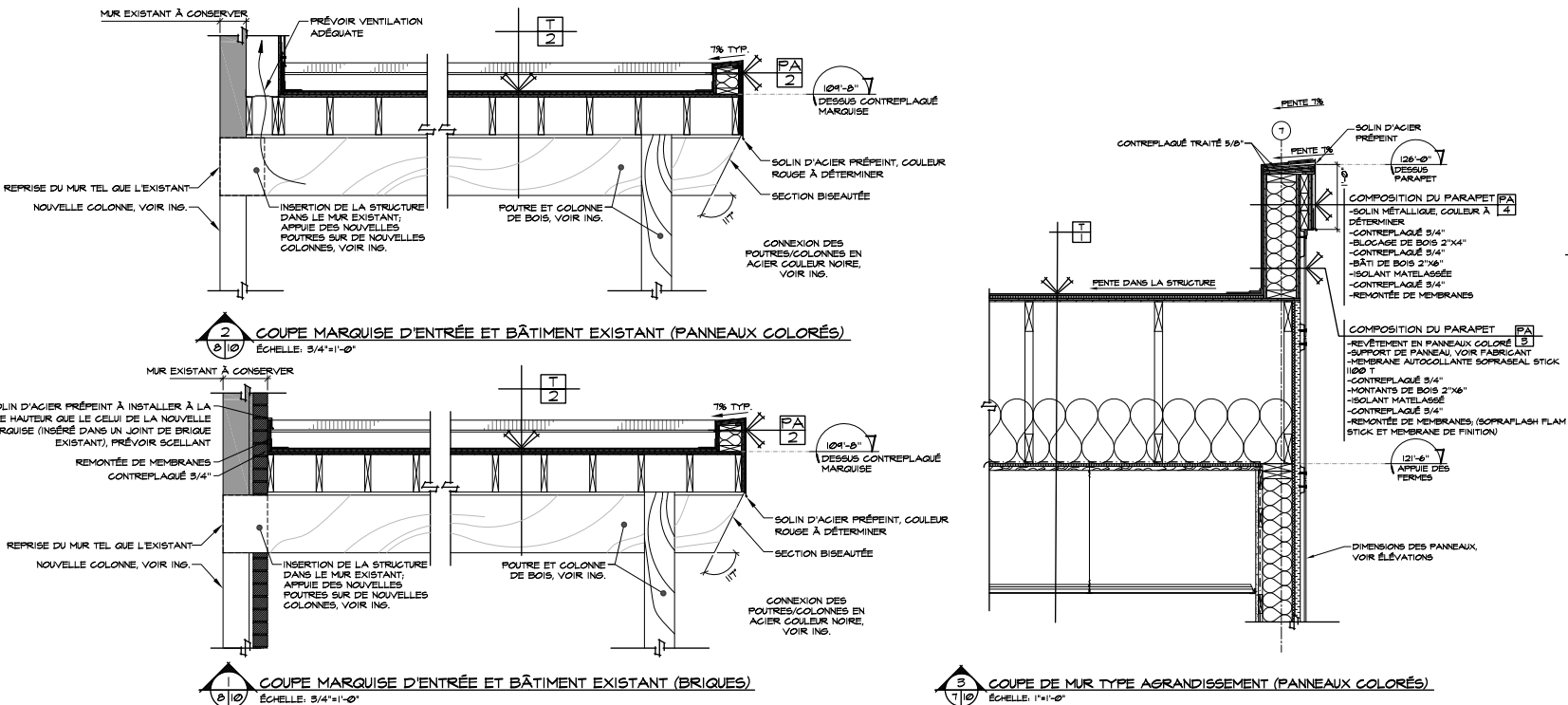
- 9.1.3 SCÉLIER TOUTS LES OUVERTURES ANSI QUE LES RENCONTRES HORIZONTALES ET VERTICALES DE DIFFÉRENTS ÉTOUS DE MÊME MATÉRIEL AU MOYEN DE JOINTS DE SILICONE.
- 9.1.4 SCÉLIER TOUTS LES OUVERTURES DANS LES MURS, LE POURTOURS DE TOUTS LES BÔTES ÉLECTRIQUES (SCOTÉES), LA TITULATÉRIE PASSANT À TRAVERS LES PLANCHERS, LA BASE ET LA TÊTE DES MURS AVEC UN MASTIC ISOLANT UTILISER UN PRODUIT SOUPLE ET NON-DURCISSEANT.
- 9.1.5 LE BÂTIMENT DEVA ETRE PARE-ARRÊT ET PARE-VAPEURS: CALFEUTRER ET CALFATER TOUTS LES IMPERFECTIONS.
- 9.2 PORTES ET FÉNÊTRES**
- 9.2.1 FÉNÊTRES, PORTES ET LANTERNEAUX POUR LES BÂTIMENTS VISÉS PAR LA PARTIE II B.
- LES FÉNÊTRES ET LES LANTERNEAUX INCLINANT LES VITRAGES INTÉGRÉS AUX PORTES, L'ONGC, GAZ ARÇON, INTERCALAIRE ISOLANT DOIVENT OBTENIR UNE COTE D'ÉTANCHÉITÉ MINIMAL DE A2 ET RÉPONDRE À LA NORME CANCSA-A4482.2 LE COEFFICIENT DE TRANSMISSION THERMIQUE GLOBALE (U) MAXIMALE ET LE RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE (NE) MINIMAL DES FÉNÊTRES, DES PORTES ET DES LANTERNEAUX DOIVENT ETRE CONFORME AUX VALEURS SUIVANTES: -PORTES SANS VITRAGE U 0.9 -PORTES AVEC VITRAGE U 1.6 OU RE 25 -FÉNÊTRES U 2.25 OU U 1.6/RE 17
- 9.2.2 LES DIMENSIONS DES FÉNÊTRES DÉCRITES AU PLAN PEUVENT VARIER SELON LE FABRICANT CHOISI.
- 9.2.3 LES FABRICANTS DEVRONT COORDONNER AVEC LE CLIENT LE CHOIX DES FÉNÊTRES ET RÉPONDRE LES POURCENTAGES EXIGÉS DANS LE CODE EN VIGUEUR.
- 9.2.4 FÉNÊTRES DE CHAMBRE AU SOL-SOL Ø350" MIN. INSTALLÉS À 150" DU PLANCHER MAX.
- 9.2.5 LES FÉNÊTRES SOUS LE NIVEAU DU SOL FIN DOIVENT ETRE ENTOURÉES DE MARRÉLLES EN TÔLE GALVANISÉE ET D'UN DRAIN RELIÉ AU DRAIN AGRICOLE.
- 9.2.6 IL DEVONT ETRE DU TYPE EXÉCÉ AU PLAN OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 10.1.1 TOUTS LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À UN OUVRAGE COMPLET DEVRONT ETRE INCLUS: ANCRAGE, CALFEUTRAGE, ETC.
- 10.1.6 PREVOIR TOUTE LA QUINGALLERIE NÉCESSAIRE, DES PORTES ET CADRES DEMANDANT AU PLAN, POUR UN OUVRAGE COMPLET.
- 10.1.4 LES PORTES ET CADRES DEMANDANT UNE RÉSISTANCE AU FEU DEVRONT AVOIR LEUR ÉTOIETTE U.C.
- III. VERRE**
- 10.1.1 L'ÉPAISSEUR DU VERRE, SI NON SPÉCIFIÉE, DEVA RÉPONDRE AUX EXIGENCES DES NORMES EN VIGUEUR.
- 10.1.2 LORSQU'IL EST SPÉCIFIÉ VERRE TÊTÉ, L'ENTREPRENEUR DEVA SOUMETTRE UN ÉCHANTILLON POUR APPROBATION.
- 12.1. FINITION**
- 12.1.1 NIVELER, RASER ET RÉPARER TOUTS LES PLANCHERS, MURS ET PLAFONDS AFIN DE RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS.
- 12.1.2 TOUTS LES NOUVELLES SURFACES DE MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS DOIVENT ETRE PRÊTES À RECEVOIR LES FINIS.
- 12.2. PLACOGÉPLÂTRE**
- 12.2.1 LA NORME DE RÉFÉRENCE AÇNOR A8231-H171 SERVIRA À EXECUTER LES TRAVAUX DE PLACOGÉPLÂTRE.
- 12.2.2 SALLES DE BAIN: UTILISER DU GYPSE HYDROFUSE 1/2"
- 12.3. PEINTURE**
- 12.3.1 EXECUTER LES TRAVAUX DE PEINTURE SELON LES NORMES DES SÉRIES 85-48 DE LONGS, INCLINANT L'ANNÉE "A", ANSI AUX RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER, ON DEVA UTILISER POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE QUE DES MATERIAUX HOMOLOGUÉS ÉMIS PAR LA COMMISSION INTERNATIONALE D'HOMOLOGATION DES PRODUITS DE PEINTURE.
- 12.3.2 L'APPLICATION DE PEINTURE SE FERA LORSQUE LES SURFACES À PEINDRE SERONT PRÊTES: ELLES DEVRONT ETRE SÈCHES, PROPRES ET EXEMPTS DE TOUTES

- TACHES D'HUILE, DE GRAISSE OU DE TOUTE AUTRE MATIÈRE AFFECTANT LES TRAVAUX.
- 12.3.5 PROTÉGER LES CHARNIÈRES ET LA QUINGALLERIE SUR LES PORTES À PEINDRE.
- 12.3.4 TOUTS LES NOUVEAUX MURS À PEINDRE DEVRONT RECEVOIR UNE COUCHE D'ARRÊT ET D'UN COUCHE DE FINITION À 24 Hrs D'INTERVALLE ENTRE CHAQUE COUCHE AVEC SABLAGE ENTRE CHAQUE COUCHE.
- 12.3.5 TOUTS LES TRAVAUX DE PEINTURE DEVRONT ETRE EXECUTES AVANT L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ.
- 12.4. RECOUVREMENTS MURAUX**
- 12.4.1 ON DEVA EXECUTER LE CARRELAGE DE CÉRAME EN CONFORMITE AVEC L'INSTALLATION MANIFACT 200-H171, "GERA-VIC TILE" PUBLIÉ PAR TTHAG.
- 12.5. RECOUVREMENTS DE PLANCHER**
- 12.5.1 LA SURFACE DE PLANCHER DEVA ETRE FINIE À LA TRIELLE D'ACIER PRÊTE À RECEVOIR LE NOUVEAU RECOUVREMENT.
- 12.5.2 TOUTS LES SURFACES À RECOVERIR DEVRONT ETRE PROPRES ET EXEMPTS DE TOUTE MATIÈRE SAUF INDICATION ÉVCHER L'ADHÉRENCE DU RECOUVREMENT.
- 12.5.3 TOUTS LES RECOUVREMENTS DE PLANCHERS DEVRONT ETRE AU MÊME NIVEAU QUE LEUR RENCONTRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- 12.6. PANNEAUX COLORES EXTÉRIEURS**
- 12.6.1 SOUMETTRE L'ÉCHANTILLON CONFORMEMENT AUX PRÉSCRIPTIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES.
- 12.6.2 L'ALUMINIUM DES PANNEAUX ARCHITECTURAUX QUE FABRIQUÉS PAR DES FABRICANTS ARCHITECTURAUX SHIMAD EST D'ALLIAGE 5005 ET/OU D'ALLIAGE 5005 (H14) (SI CEUX-CI SONT ÉMAILLÉS) OU ÉQUIVALENT. L'ALUMINIUM SERA TOUJOURS EN EXEMPT DE TOUTES IMPRÉFECTIIONS TELLES QUE MARQUES D'OUTILS, TACHES ETC. POUVANT EN ALTÉRER L'APPARENCE. LES SECTIONS SERONT DROITES, BIEN FINIES ET SERONT D'ÉPAISSEUR ET DE DIMENSIONS

- INDIGÉES AUX PLANS. LE SYSTÈME DE REVÊTEMENT INCLURA TOUTS LES RAISSEURS DE PANNEAUX REQUIS POUR SATISFAIRE AUX CODES APPLICABLES EN CE QU'IL CONCERNE LES CHARGES DUES AU VENT, À L'ÉVÉNEMENT D'EAU, À LA PÉNÉTRATION DE L'EAU, DES VIS D'ACIER INOXIDABLES PEINTES ET D'ÉQUERRE, HORS D'APLOMB, ETC. D'ATTACHE PRÉFÉRÉ POUR LE VPP
- 12.6.3 FIN DES PANNEAUX LA FINITION DES PANNEAUX SERA LAURE DE CELLULES DÉCRITES CI-DESSOUS: -TRIMAR (KINAR 500) 2 COUCHES OU 3 COUCHES FOURNISSEUR: ANSOZGEL. PEINTURE AVEC SOLVANT COULEUR AU PAIN ET UN BARRIÈRE. 12.6.4 SOUS-ENTREMISES TOUTS LES SOUS-ENTREMISES SERONT SOIT EN ACIER DE QUALITÉ A2 À REVÊTEMENT ZINQUE DE DÉSIGNATIONS-215 (G-40) OU EN ALUMINIUM D'ALLIAGE 5005 (H14) ET FABRIQUÉS TEL QUE MONTRÉ AUX DESSINS.
- 12.6.5 LE CALIBRE DES SOUS-ENTREMISES SERA EN FONCTION DE SA HAUTEUR FINI ET DE LA CHARGE. SI L'ÉTAT DE LA CHARPENTE NEST PAS ADEQUAT, L'ENTREPRENEUR DEVA EN FAIRE RAPPORT EN SIGNALANT TOUTS LES CONDITIONS NON-CONFORMES À LA FIXATION DES PANNEAUX TEL QUE LA FIXATION DE SUPPORTS NON RÉGULIÈRES, TROP FAIBLES, INSUFFISANTS, HORS D'ÉQUERRE, HORS D'APLOMB, ETC.
- 12.6.6 POSE DU PAREMENT EN CORTIN LES BANDES DE DÉPART, LES PIÈCES D'ANGLES, RENTRANS ET SAILLANTS, LES CROCHETS ANSI QUE LES SOLINS SUR LE CONTOUR DES OUVERTURES, SELON LES INDICATIONS SUR LES DESSINS D'ATELIER. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVA PREVOIR DES BASES DE FIXATION SOLIDES, ADEQUATES ET TRÈS BIEN ALIGNÉES AFIN DE RECEVOIR LES RAILS DE FIXATION. L'ÉVALUATION DE PLUS, UNE MEMBRANE IMPERMÉABLE SERA POSÉE PARFOIT EN DESSOUS DU SYSTÈME DE REVÊTEMENT ET COUVRIRA LES SOLS DES PANNEAUX AFIN D'ÉTANCHER CONVENABLEMENT LES MURS CONTRE LES INTÉRIEURS. TOUTS LES JOINTS DES SOLS SERONT SCÉLÉS ET LES RAILS DE SUPPORT SERONT INSTALLÉS DANS LES DEUX DIRECTIONS SELON LES DÉTAILS AU PLAN ET AVEC DES GALÈRES D'AJUSTEMENT SI NÉCESSAIRE. POUR CELA, L'ENTREPRENEUR DEVA FAIRE

RAPPORT DE TOUTS LES CONDITIONS POUVANT AFFECTER L'INSTALLATION DES PANNEAUX TEL QUE LA FIXATION DE SUPPORTS NON RÉGULIÈRES, TROP FAIBLES, INSUFFISANTS, HORS D'ÉQUERRE, HORS D'APLOMB, ETC. ASSURER L'ÉQUILIBRE DES PRESSIONS DE FAÇON CONTINUE, SELON LE PRINCIPLE DE L'ÉQUILIBRE. METTRE EN PLACE LES PANNEAUX D'ALUMINIUM EN RESPECTANT L'EMPLACEMENT DES JOINTS MONTRÉS SUR LES DESSINS ET EN S'ASSURANT QUE LES JOINTS DU PAREMENT SONT PARFAITEMENT AU GÉOMÉTRIQUE. FIXER LES ÉLÉMENTS DE MANIÈRE À PERMETTRE LEUR DILATATION ET LEUR CONTRACTION THERMIQUES. 12.6.6 RETOUCHES ET NETTOYAGE SI LES PANNEAUX ONT ÉTÉ SALIS ET/OU TACHÉS, LAYER LES SURFACES EXTÉRIURES APPARENTES AU MOYEN D'UNE SOLUTION D'EAU CHAUDE ET DE DÉTÉRGENT DOUX POUR USAGE DOMESTIQUE, EN UTILISANT UN GIFFON PROPRE ET NON RUGUEUX. NETTOYER DE FAÇON QUOTIDIENNE TOUTS LES LIMAUX PROVENANT DES PERCEMENTS DE FIXATION. RETOUCHER S'IL Y A LIEU, LES ÉGÀRTEURES AVEC DE LA PEINTURE APPROPRIÉE. NETTOYER LE CHANTIER DES RÉSIDUS DE MÉTAL ET DES PRODUITS NON UTILISÉS.



gba
Grupa bureaux d'architecture
Pierre-Luc Beauregard, architecte
PROJET
25 RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIERE-ROUGE, QUÉBEC

REMANAGEMENT ET AGRANDISSEMENT
DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIERE-ROUGE
25 RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIERE-ROUGE, QUÉBEC

DESIGNER
DWB
CONSULTANTS
1000 T
RIVIERE-ROUGE, QUÉBEC

TITRE DU DESSIN
DÉTAILS ET NOTES GÉNÉRALES

ÉCHELLE
INDIQUÉE

DATE: AVRIL 2019

DESSINÉ PAR: MN

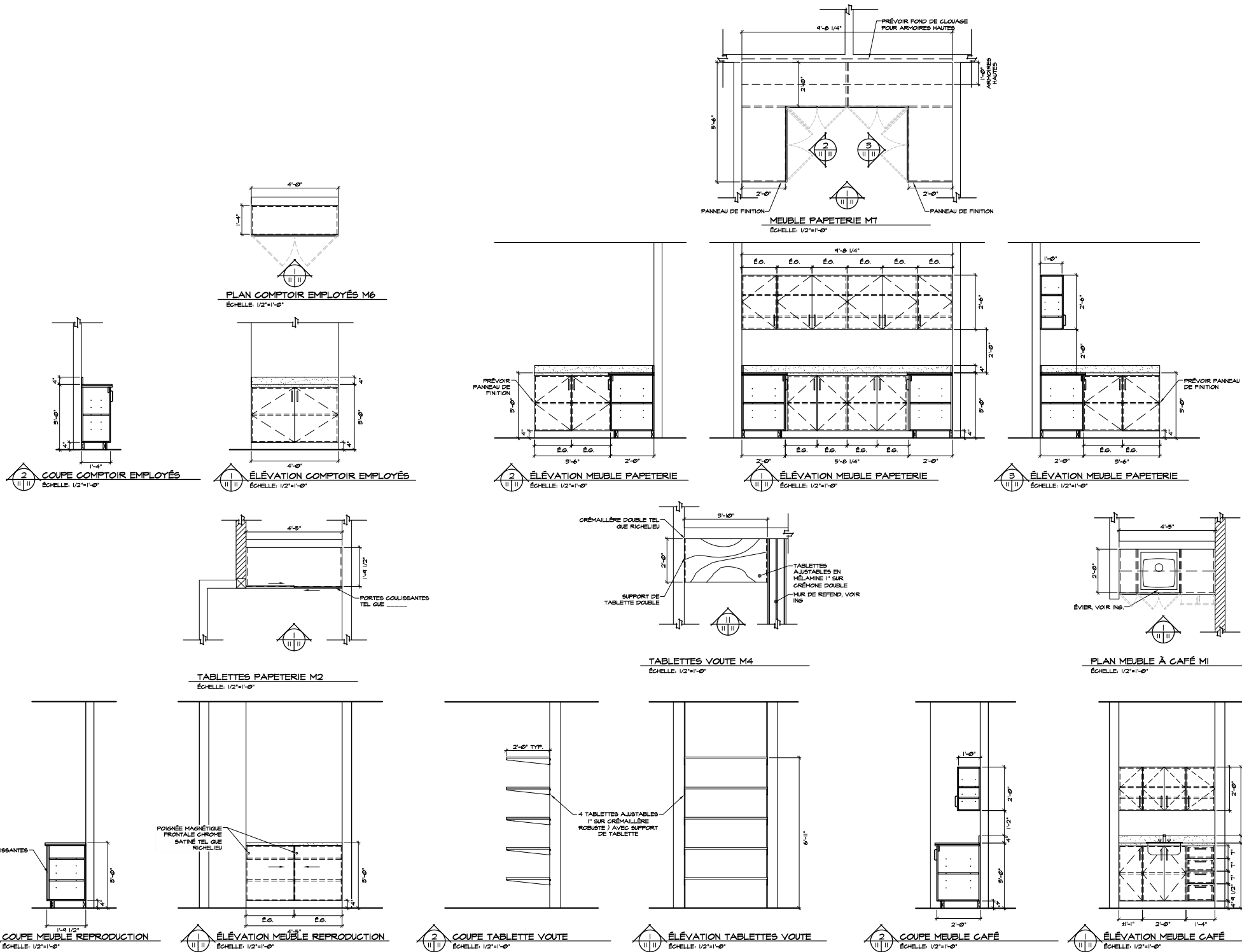
APPROUVÉ PAR: PLB

PROJET No: 19-192

ÉMISSION 21-08-02 AVANCEMENT 50%
21-08-25 POUR COORDINATION
21-09-01 POUR RÉUNION
21-10-20 COORDINATION FINALE
22-08-08 POUR SOUMISSIONS

DESSIN No: 10 de 12

Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"



DESCRIPTION MOBILIER TYPE.

DESSUS DE COMPTOIR TYPIQUE.
2 CONTRE-PLAQUÉS 3/4" RECOUVERT DE STRATIFIÉ, NEZ DE 1-1/2" BANDE DE STRATIFIÉ (COULEUR À DÉTERMINER), DOSSETTE DE CONTRE-PLAQUÉ 3/4"x4" DE HAUT RECOUVERT DE PLASTIQUE STRATIFIÉ (COULEUR À DÉTERMINER) ET JOINT FLEXIBLE ANTI-BACTÉRIEN

DESSUS DU MOBILIER D'ACCÈS/IL CONTRE-PLAQUÉ 3/4"
RECOUVERT DE STRATIFIÉ, NEZ DE 1-1/2" (COULEUR À DÉTERMINER) AVEC DOSSETTE DE CONTRE-PLAQUÉ 3/4"x4" DE HAUT RECOUVERT DE PLASTIQUE STRATIFIÉ (COULEUR À DÉTERMINER) ET JOINT FLEXIBLE ANTI-BACTÉRIEN

CAISSONS, TABLETTES ET PORTES.
-PORTES ET PANEAUX APPARENTS MÉLAMINE 5/8", (COULEURS À DÉTERMINER)

-INTÉRIEUR DES CAISSONS, FONDS ET DOS NON APPARENTS: MÉLAMINE 5/8" BLANCHE À DÉTERMINER

-TABLETTES AJUSTABLES AUX 2" 1/2, EN MÉLAMINE 5/8" BLANCHE SUR LES 2 FACES

-TOUTS LES CHANTS (PORTES, TIROIRS, PANEAUX LATÉRAUX, DIVISEURS, TABLETTES, COMPOSANTES INTÉRIEUR) RECOUVERT DE BANDE DE CHANT EN PVC 3mm.

QUINCAILLERIES:
-CHARNIÈRES: #FST15000 PAR RICHELIEU
-CHARNIÈRES POUR PORTES DE COIN: #F1755000 PAR RICHELIEU
-CHARNIÈRES POUR CAISSON AU DESSUS DU RÉFRIGÉRATEUR ET MICRO-ONDES: 20K-50 DE RICHELIEU ADAPTÉE AU POIDS DE LA PORTE
-COUSSINETS DE TIROIRS: SÉRIE 5552 PAR RICHELIEU, LA LONGUEUR DOIT PERMETTRE UNE OUVERTURE COMPLÈTE DU TIROIR
-CRÈMAILLÈRE ET SUPPORT POUR TABLETTE: CRÈMAILLÈRE DOUBLE EN MÉTAL #658448 AVEC SUPPORT ROBUSTE COMPATIBLE #6582448 DE RICHELIEU
-POIGNÉES À DÉTERMINER
-POIGNÉE INTÉGRÉE À DÉTERMINER
-RAIL DE PORTE COUSSINETS À DÉTERMINER
-TIROIRS COUSSINETS À DÉTERMINER

NOTES:
-TOUTES LES DIMENSIONS DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES AU CHANTIER.

-PRÉVOIR UN FOND DE CLOUAGE POUR L'INSTALLATION DES CAISSONS HAUTS, VOIR PLANS.

-SERVICES, VOIR INS.

gba inc.
Grande bureau d'architecture
pierre-luc bessemergard, architecte
gba@gbainc.ca 440, boul. Abitibi-Papier, bur. 206
514 523-4128 Mont-Laurier (Québec) J3L 1W8

PROJET: RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
25, RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIÈRE-ROUGE, QUÉBEC

Ordre des architectes du Québec
PIERRE-LUC BESSEMERGARD
ARCHITECTE

INGÉNIEUR **DWB** CONSULTANTS
INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

TITRE DU DESSIN: DÉTAILS ET MOBILIERS

ECHELLE: INDICUÉE

DATE: AVRIL 2019

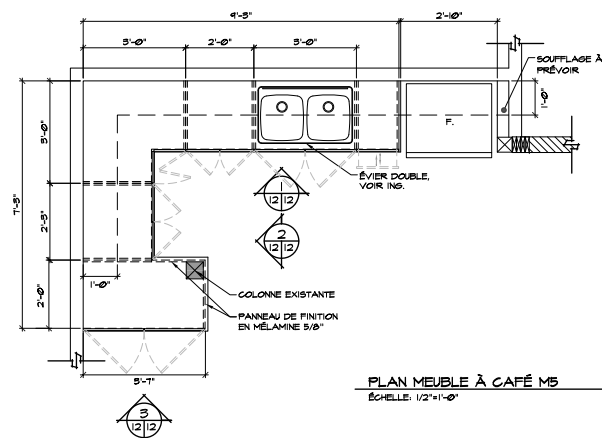
DESSINÉ PAR: MN, M-A-M

APPROUVÉ PAR: PLB

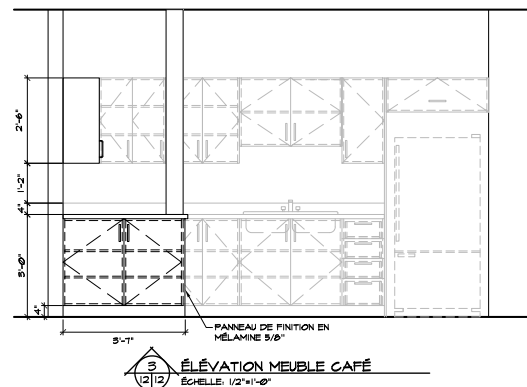
PROJET No:	19-192
ÉMISSION	21-08-02 AVANCEMENT 50%
	21-08-25 POUR COORDINATION
	21-09-01 POUR RÉUNION
	21-10-20 COORDINATION FINALE
	22-08-08 POUR SOUMISSIONS

DESSIN No: **11 de 12**

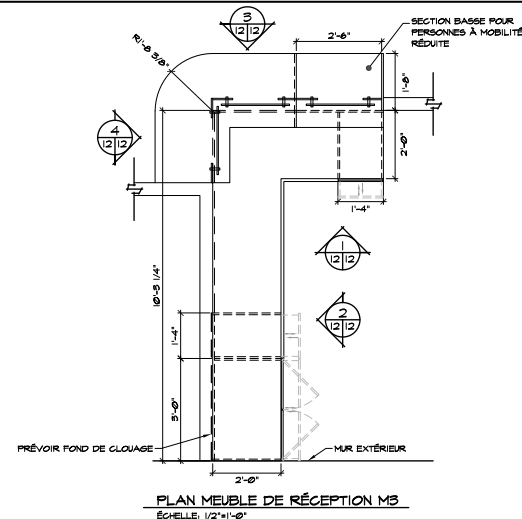
Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"



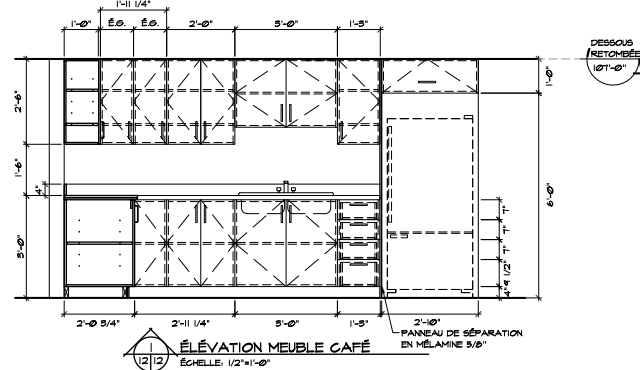
PLAN MEUBLE À CAFÉ M3
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



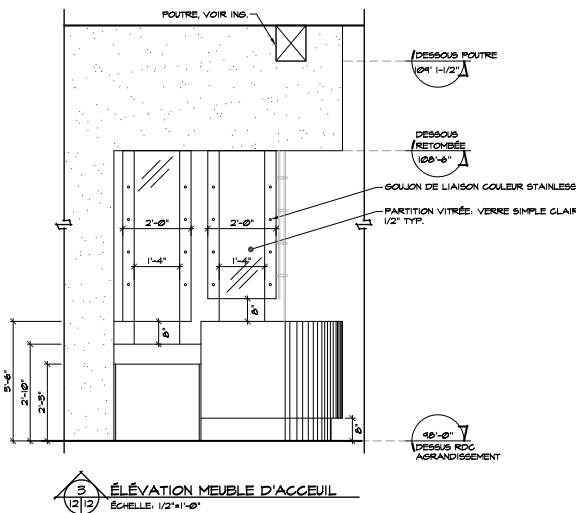
ÉLEVATION MEUBLE CAFÉ
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



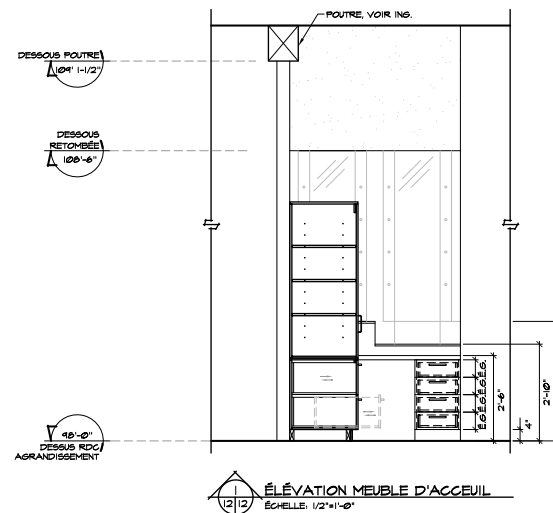
PLAN MEUBLE DE RÉCEPTION M3
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



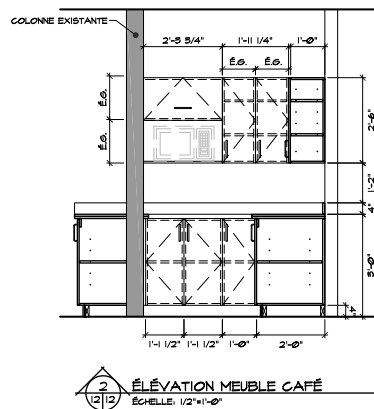
ÉLEVATION MEUBLE CAFÉ
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



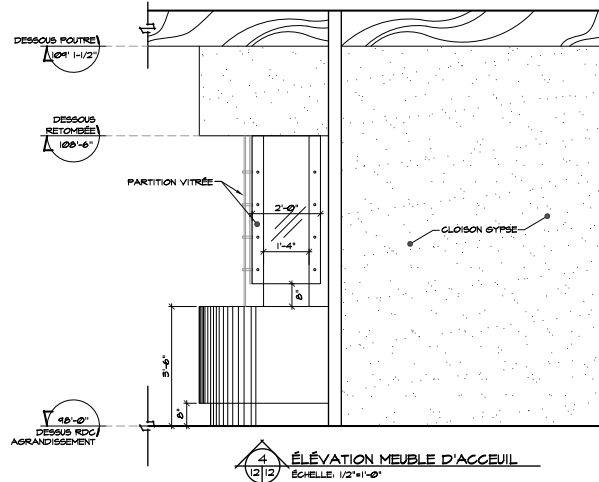
ÉLEVATION MEUBLE D'ACCUEIL
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



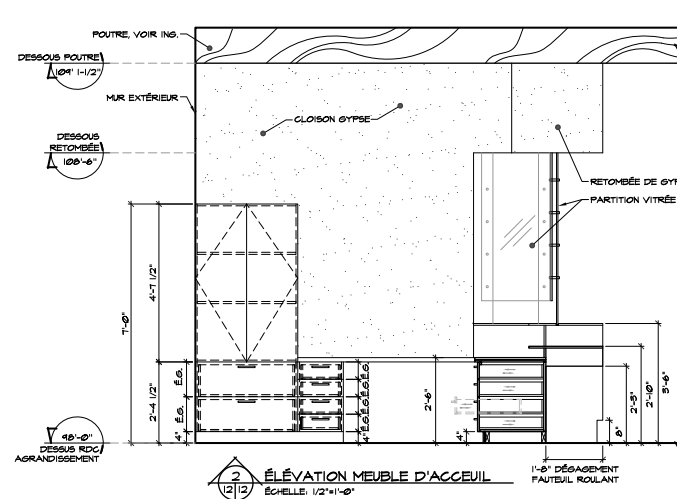
ÉLEVATION MEUBLE D'ACCUEIL
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



ÉLEVATION MEUBLE CAFÉ
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



ÉLEVATION MEUBLE D'ACCUEIL
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"



ÉLEVATION MEUBLE D'ACCUEIL
ÉCHELLE: 1/2"=1'-0"

gba inc.
Groupe bureau d'architecture

Pierre-Luc Beauregard, architecte

440, boul. Abitibi-Papineau, bur. 204
Montréal (Québec) J3L 1W2
514 333-4138

PROJET
RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT
DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
25, RUE DE L'ANNONCIATION
RIVIÈRE-ROUGE, QUÉBEC

Ordre des architectes
du Québec
PIERRE-LUC BEAUREGARD
ARCHITECTE

INGÉNIEUR
DWB
DESIGN

TITRE DU DESSIN
DÉTAILS ET MOBILIERS

ÉCHELLE
INDIQUÉE

DATE: AVRIL 2019
DESSINÉ PAR: MN, M-A-M
APPROUVÉ PAR: PLB

PROJET No: 19-192
ÉMISSION 21-08-25 POUR COORDINATION
21-09-01 POUR RÉUNION
21-10-20 COORDINATION FINALE
22-08-08 POUR SOUMISSIONS

DESSIN No: **12 de 12**

Note: pour être à l'échelle, ce plan doit être imprimé taille réelle sur un format de papier 24"x36"

ANNEXE B

Calcul - Construction neuve et agrandissement prévisions budgétaires

Travaux:

Rénovation bâtiment existant	Appel d'offres	575 635 \$
Démolition		
Réaménagement intérieur		
Réfection façade et fenêtres		
Réfection toiture		

Agrandissement		3 454 169 \$
Aménagement intérieur		
Ascenseur		
Ingénierie		
Plomberie		
CVAC		
Protection incendie		
Électricité		
Structure		

Administration entrepreneur général

Total des travaux **4 029 805 \$**

Frais incidents

INGÉNIERIE STRUCTURE ET ÉLECTROMÉCANIQUE		56 290 \$
ARCHITECTE GBA		114 400 \$
ARPENTEUR		2 925 \$
AMÉNAGEMENT SALLE D'ARCHIVE (F.D.JUL SOLUTIONS) ET TRANSPORT		20 196 \$
KAP		17 940 \$
AFFICHAGE INTERIEUR		13 000 \$
AFFICHAGE EXTERIEUR		32 500 \$
ARCHÉOLOGUE		9 273 \$
LABORATOIRE		9 750 \$
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR		65 000 \$
GENERATRICE		65 000 \$
ANTENNE		13 000 \$
AUDIO MULTIMEDIA		39 961 \$
Imprévus travaux	11.25%	453 353 \$
Taxes nettes	4.99%	246 502 \$
Intérêts sur emprunt court terme	3.5%	181 611 \$
Frais de financement	3.5%	181 611 \$

Total des frais incidents 37.5% **1 522 311 \$**

TOTAL DU RÈGLEMENT **5 552 116 \$**

Max. des frais incidents: 38.0% **1 531 326 \$**

Subvention RECIM rénovation 70.0% **402 945 \$**

Subvention RECIM (Bois) 78.0% **4 330 651 \$**

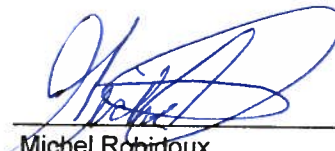
4 733 595 \$

Total du règlement d'emprunt **818 521 \$**

Rivière-Rouge, le 30 septembre 2022



Martine Vézina
Directrice des finances et directrice générale adjointe



Michel Robidoux
Directeur du service des travaux publics